

## LA POSTÉRITÉ DU CARMEL DE COMPIÈGNE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

par

*Sœur Alix-Anne*

On pourrait parler aussi de renaissance - pour reprendre le titre général de ce colloque - ou de résurrection pour faire écho à la conférence de frère Louis-Marie.

Postérité suggère filiation ; renaissance évoque le grain jeté en terre, qui porte fruit après le long hiver (cf. Jn 12,24) ; et résurrection renvoie explicitement à la Pâque de Jésus, à laquelle nos Sœurs martyres ont si consciemment voulu s'unir. Dans le cas qui nous occupe, il faut encore parler de nouvelle création : en effet, si des Carmels comme Pontoise ou Sens ont pu faire revivre leur propre monastère à partir de quelques membres de la communauté qui avaient traversé la Révolution, ici, il n'en va pas de même et on assiste à une véritable rupture de continuité.

L'Ordre des Carmes, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, était né sur les pentes du Mont Carmel en se référant à la paternité spirituelle d'Elie, le grand prophète du VIII<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ - sans qu'on puisse, bien sûr, attester d'une continuité historique ! Il en va de même pour le Carmel de Compiègne : c'est dans le souvenir des Martyres et en accueillant à nouveau l'esprit qui les avait animées, que va revivre enfin le Carmel à Compiègne, trois quarts de siècle après le 17 juillet 1794.

\*

\* \*

En me proposant le sujet de cette communication, M. Callais m'avait posé deux questions essentielles : pourquoi l'échec lors de la restauration du Carmel de Compiègne entre 1835 et 1848 ? Pourquoi le

succès de la nouvelle implantation des Carmélites en 1866 ?

Je propose que nous procédions en trois étapes :

1) Les membres de la communauté qui ont survécu à la Révolution. Elles étaient trois. Que sont-elles devenues ? Pourquoi n'ont-elles pas cherché à faire revivre la vie carmélitaine à Compiègne ? Quel rôle ont-elles joué ?

2) L'essai de restauration de 1835. Rôle des personnalités civiles et religieuses. Pourquoi l'échec ? Et faut-il parler d'échec ?

3) La recréation du Carmel à Compiègne en 1866. Pourquoi la fondation a-t-elle été menée par le Carmel de Troyes ? Rôle de l'Impératrice. Pauvreté des origines et fécondité du Carmel de Compiègne.

Nous verrons peut-être mieux ainsi se dérouler le dessein de Dieu dans l'histoire des hommes et pourrons prendre une plus vive conscience que son temps et ses voies ne sont pas toujours les nôtres (cf. Is. 55,9) !

Pour plus de commodité je parlerai de :

- Compiègne I pour le Carmel de 1641 à 1794,
- Compiègne II désignera l'essai de 1835-1848,
- Compiègne III, le Carmel de la rue Saint-Lazare, fondé en 1866.

On pourrait aussi parler de Compiègne IV, celui qui est sis à Jonquières depuis deux ans, mais cette fois en parfaite continuité avec le précédent.

Je ne suis pas historienne de métier. Je ne parlerai pas en érudite. Seulement en carmélite qui connaît un peu l'histoire de sa communauté. Je tiens ici à remercier chaleureusement Mlle Ackermann, qui, depuis plusieurs années et grâce au professeur Bush, nous aide à inventorier et classer nos archives ; mes remerciements vont aussi à M. Moglia qui a bien voulu faire des recherches pour nous aux Archives municipales ; et bien sûr à ma propre communauté qui s'est intéressée à ce travail et m'a aidée à le mener à bien.

\*

\* \*

## PREMIÈRE PARTIE

Si nous cherchons à reprendre le fil de l'histoire après le 17 juillet 1794, nous constatons que trois carmélites ont survécu à l'anéantissement de leur communauté.

Sœur Stanislas de la Providence (Marie-Louise Legros) était née à Rozières-en-Santerre, dans la Somme, en 1757. Elle avait un frère dans son village natal qui venait de perdre sa femme au début de l'année 1794. Il la réclamait auprès de lui. Mère Thérèse de Saint-Augustin était trop respectueuse de la liberté de ses filles en pareilles circonstances pour ne pas les laisser prendre elles-mêmes leurs décisions. D'autres, malgré les pressantes instances de leurs familles, avaient refusé de s'éloigner de la communauté. Sœur Stanislas décida de répondre à l'appel de son frère courant mars 1794. Elle se fit accompagner de Sœur Thérèse de Jésus (Marie-Elisabeth Jourdain) née à Paris en 1748. Nous ne savons pas la date de sa profession.

Presque en même temps, semble-t-il, Sœur Marie de l'Incarnation (Françoise Geneviève Philippe) demande à son tour à partir pour Paris afin d'y régler une affaire de liquidation de sa rente sur l'Etat<sup>(1)</sup>.

La Prieure ne dut pas sans tristesse voir ces sœurs s'éloigner. Toutes trois avaient en toute liberté, le 5 août 1790, choisi de vivre et mourir carmélites<sup>(2)</sup>. Depuis octobre 1792, toutes trois se joignaient à la récitation quotidienne de l'acte d'offrande... et voilà qu'au moment où la tension montait dangereusement, elles prenaient le large ! Consciemment ou inconsciemment, peu importe : loin de nous de les juger. L'héroïsme du martyr n'est pas le fait de celui qui veut ou qui court, mais bien de Dieu qui fait grâce (Rm. 9,16). Quoi qu'il en soit, Madame Lidoine pouvait se demander si la prophétie de la Sœur Elisabeth-Baptiste, un siècle plus tôt, n'était pas en train de se réaliser à la lettre<sup>(3)</sup> ?

De Rozières, deux lettres seulement de Sœur Thérèse de Jésus sont parvenues jusqu'à nous, datées du 6 avril et du 6 mai 1794. Elles sont enjouées, prennent abondamment des nouvelles de la communauté. On y sent percer comme une sorte de soulagement<sup>(4)</sup>.

(1) Voir :

- *La Relation du martyre des seize Carmélites de Compiègne*, par Sœur MARIE DE L'INCARNATION - documents originaux inédits publiés par William Bush. Paris, Cerf, 1993.

- *Bernanos, Gertrud von le Fort et la destinée mystérieuse de Marie de l'Incarnation*, W. BUSH, Ed. Carmel de Compiègne, 1991. Conférence donnée en allemand le 26 sept. 1988 pour la *Gertrud von le Fort Gesellschaft zur Förderung christlicher Literatur* à la Bayerischen Julius-Maximilians-Universität, Würzburg. On pourrait donner comme sous-titre à cette conférence : "du mythe à la réalité"...

Toute la première partie de cette étude doit beaucoup aux travaux de W. Bush.

(2) Texte des Déclarations du 5 août 1790, reproduit dans : *Le Sang du Carmel ou la véritable passion des Carmélites de Compiègne*, Père BRUNO de Jésus-Marie. 1<sup>ère</sup> édition : Paris, Plon 1954 ; 2<sup>ème</sup> éd. : Paris, Cerf 1993, pp. 94-97 (extrait des Arch. dép. série Q).

(3) P. BRUNO, *op. cit.* pp. 17-18 note 3. Ce récit est conservé, transcrit par Mère Lidoine elle-même dans le 8<sup>ème</sup> volume manuscrit des *Fondations des Carmélites de France*, à la fin du récit de la fondation de Compiègne. Voir : *Relation du martyre*, avant-propos pp. 31-36.

(4) "Nous sommes toujours fort tranquilles, je voudrais bien que vous fussiez de même, mais il s'en faut bien, quand je pense à toutes les alertes que vous éprouvez depuis si longtemps

Entre Paris et Compiègne, par contre, va s'établir tout au long du printemps 1794 une intense correspondance : on ne compte pas moins de 20 lettres de Sœur Marie de l'Incarnation<sup>(5)</sup> où l'on trouve mille détails sur la vie parisienne de notre sœur ; elle y donne des nouvelles des familles de sœurs qu'elle a pu rencontrer...

Sur l'ordre de son Supérieur, M. l'Abbé Rigaud, Mère Thérèse de Saint-Augustin va passer quelques jours à Paris, du 13 au 21 juin, afin de régler la succession de son père, décédé quelques mois plus tôt, et embrasser une dernière fois sa vieille mère, avant le départ de celle-ci pour Ornans, en Franche-Comté, dans la famille de son mari.

Mère Lidoine n'a pas la joie de ramener Sœur Marie de l'Incarnation avec elle à Compiègne. Ses affaires en effet traînent en longueur et il ne semble pas prudent par les temps qui courent de multiplier les allées et venues entre Compiègne et Paris<sup>(6)</sup>. Elle prendra donc la route de Gisors pour passer quelques jours dans sa famille, "à la même heure que Notre Mère prit celle de Compiègne. Mais l'issue du voyage fut bien différente"<sup>(7)</sup>. Son dernier billet parvenu à Compiègne laisse penser qu'elle envisageait d'accompagner Mme Lidoine mère dans le Doubs<sup>(8)</sup>.

Vers le 24 juin, en effet, et alors que ses sœurs à Compiègne venaient d'être arrêtées et emprisonnées au monastère de la Visitation, nous voyons Mme Philippe partir avec Mme Lidoine pour la Franche-Comté<sup>(9)</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mars 1795, nous retrouvons nos trois sœurs rassemblées pour une démarche commune auprès des autorités compiégnaises, afin d'obtenir le seizième des biens de la communauté, ce qui était leur droit, la novice et les deux tourières n'étant pas affiliées officiellement à la communauté<sup>(10)</sup>. Elles réitéreront leur demande le 12 mars, mais malgré l'avis favorable des autorités de Compiègne (ce qui est à signaler) elles

je ne sais comment vous pouvez résister ; le Bon Dieu vous soutient toutes et j'ai la confiance qu'il le fera jusqu'à la fin..." Lettre du 6 mai 1794. Archives dép. FF1 p. 59. Transcrite dans P. BRUNO, *op. cit.* p. 293.

(5) Archives dép. FF1 ; Archives Nat. W 421 n°956 ; toutes reproduites sauf celle du 7 juin dans P. BRUNO, *op. cit.* pp. 293-309 ; 340-341.

(6) *Relation* Ms II p. 128.

(7) *Relation* Ms II p. 187.

(8) Billet sans date, Archives Nat. W 421 n°956. P. BRUNO, *op. cit.* pp.340-341.

(9) "Elle eut le projet de passer en Suisse. Elle fut même jusqu'aux frontières ; mais les passages n'en étant pas libres, elle se rendit à Besançon. C'est dans une auberge qu'elle apprit la fin glorieuse de ses compagnes et qu'elle entendit dire à des voyageurs chrétiens : il faut espérer que nos maux vont bientôt finir, car ils ont fait mourir plusieurs saintes religieuses". Mgr JAUFRET, évêque de Metz, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle*, Tome 2nd ; à Paris, chez Le Clère - 1803 pp. 371-372.

(10) Lettre du 1<sup>er</sup> mars 1795 : Archives dép. Q - B N n°2161/n°214 du Primitif.

seront déboutées par le département<sup>(11)</sup>.

Après quoi, nous n'entendrons plus parler de Sœur Stanislas Legros qui semble disparaître dans la nature. De Sœur Thérèse de Jésus, nous savons seulement qu'elle est morte à Soyecourt en 1830, à 82 ans.

Mme Philippe, quant à elle, va profiter de son séjour compiégnois pour se mettre en règle avec sa conscience en rétractant le serment de Liberté-Egalité<sup>(12)</sup> ; pour rencontrer des témoins oculaires des dernières semaines de la vie de ses sœurs et, en premier lieu, les Bénédictines anglaises de Cambrai<sup>(13)</sup> (elle va ainsi enrichir sa documentation) ; et enfin pour rassembler ce qu'elle pourra recueillir à la levée des scellés, du pauvre mobilier de la communauté martyre : quelques tableaux, livres, manuscrits... précieux trésors ! Peut-être est-ce seulement à cette occasion et à travers les échanges avec les Bénédictines qu'elle prendra conscience que le drame du 17 juillet était beaucoup plus qu'un accident - "une bavure", dirait-on aujourd'hui - mais un événement hautement spirituel : elles s'étaient offertes en holocauste, et l'holocauste avait été agréé. C'est aussi grand et aussi simple que cela<sup>(14)</sup>.

Après quelques mois passés à Compiègne, nous la retrouvons en octobre à Orléans<sup>(15)</sup> où elle rencontre ce "bon vigneron" Denys Blot qui gardait un souvenir vivant des derniers jours des Carmélites à la Conciergerie. Ainsi Mme Philippe reconstituait-elle peu à peu les chaînons manquants de l'histoire de ses sœurs. Nous ignorons combien de temps elle resta à Orléans. D'après Jauffret, elle y était encore en 1802-1803<sup>(16)</sup>. C'est là que va se dessiner sa vocation de première historienne de ses sœurs, ce qui, après tout, est un beau titre de gloire !

(11) Voir l'ensemble de ce dossier dans P. BRUNO, *op. cit.*, pp. 497-502.

Cet avis favorable des autorités de Compiègne semble montrer que ce ne serait pas la conviction mais bien plutôt la peur et les pressions en haut lieu qui auraient provoqué l'arrestation des Carmélites.

(12) Le 25 mars 1795. On trouve sa rétractation en marge de la prestation du serment faite par toute la communauté le 19 septembre 1792. Sur la question de la rétractation du serment par les Carmélites martyres, voir :

- Alexandre SOREL, *Les Carmélites de Compiègne devant le Tribunal révolutionnaire*, extrait du *Bulletin de la Société Historique de Compiègne* tome IV 1878 pp. 171-174.

- P. BRUNO, *op. cit.* pp. 396-399.

- et surtout *Relation*, Avant-propos pp. 22-25 et Ms I pp. 74-76, notes 16 à 19.

(13) Témoignage de Dame Ann Teresa Partington, l'une des bénédictines emprisonnées à la Visitation. Copie dans les Archives du Carmel de Compiègne p. 24.

(14) C'est ce que suggère non sans raison W. Bush dans son Avant-propos à *Relation*, p.18.

(15) *Relation* Ms II p. 178.

(16) C'est, semble-t-il, là qu'il l'a connue avant d'être nommé évêque de Metz et elle est "l'un des témoins qu'il a fait consulter pour la rédaction de cet article". Mgr JAUFFRET, *op. cit.* p. 371.

Consultée par les historiens de l'époque<sup>(17)</sup> comme l'un des principaux témoins oculaires, elle va faire une première collation de ses souvenirs dans ce qu'on pourrait appeler un proto-manuscrit. Nous retrouverons cet écrit entre les mains de l'Abbé Auger en 1838, apporté d'Orléans par la Mère Julie des Anges, professe du Carmel d'Orléans et deuxième prieure de Compiègne II. Mais n'anticipons pas. Ceci suggère seulement qu'elle était entrée en contact avec le Carmel d'Orléans durant son séjour dans cette ville.

En 1808, nous la retrouvons à Versailles, où elle semble avoir repris la vie carmélitaine un certain temps dans une communauté d'une vingtaine de sœurs dont une postulante<sup>(18)</sup>. Y demeura-t-elle quelques mois ? deux ou trois ans ? Dès 1811, on ne trouve pas son nom sur une image de fête offerte à la Mère Prieure, et elle ne figure plus sur les listes officielles de la communauté de 1816 et 1820. A-t-elle voulu tester son aptitude à reprendre la vie commune au Carmel et dut-elle y renoncer ?

Ensuite nous la perdons à nouveau de vue jusqu'en 1823 : nous la retrouvons alors au Carmel de Sens, où elle s'installe dans un appartement de bienfaitrice. C'est là qu'elle demeurera désormais jusqu'à sa mort le 10 janvier 1836. C'est là qu'elle recevra de l'abbé Clément Villecourt, Supérieur de la communauté à partir de 1832, l'obédience de relater ses souvenirs sur sa communauté martyre. Elle écrira alors les quatre manuscrits que nous connaissons, sortes de brouillons ou de premiers jets en vue d'une dernière mise au net dans le huitième volume manuscrit des *Fondations des Carmélites de France* ; ceci afin de compléter la fondation de Compiègne, transcrite toute entière de la main de Mère Thérèse de Saint-Augustin.

Il y a dans cette continuité quelque chose de profondément émouvant. A l'évidence, aucune des trois sœurs témoins et rescapées de Compiègne I n'avait l'étoffe nécessaire pour re-fonder la vie carmélitaine à Compiègne après le cataclysme de la Révolution. Mais en ce qui concerne Marie de l'Incarnation, il semble que, quelles qu'aient pu être ses motivations en 1794, elle ait été comme investie d'une réelle mission : celle d'assurer la postérité spirituelle de sa communauté. Une double postérité du reste : celle du XIX<sup>e</sup> siècle et celle, beaucoup plus inattendue, du XX<sup>e</sup> siècle, dans le monde de la littérature et du spectacle<sup>(19)</sup> !

(17) L'abbé Aimé Guillon avait commencé dès 1797 son ouvrage *Les Martyres de la Foi pendant la Révolution française*, qui ne sera publié qu'en 1821. Les notices des 16 martyres sont réparties entre les 4 volumes, en ordre alphabétique.

(18) Archives dép. des Yvelines ADY 1 V 555. Nous devons ces précieux renseignements à Mme Botton à qui vont nos remerciements.

(19) Nous renvoyons ici aux intéressantes études de :

- W. BUSH, *Bernanos et les Carmélites de Compiègne*, éd. Carmel de Compiègne, 1985.

\*

\* \*

## DEUXIÈME PARTIE

La mort de Marie de l'Incarnation nous amène en 1836. Or le 12 mai 1834, la mère Camille de Soyecourt (du couvent de la rue de Vaugirard, à Paris) arrivait à Compiègne avec un petit groupe de carmélites qui allait s'installer au 9 rue Saint-Antoine : là même où Mère Thérèse de Saint-Augustin avait demeuré avec quatre de ses filles et que les habitants du quartier appelait le "lieu du Petit Martyre".

Que s'était-il donc passé à Compiègne les années précédentes<sup>(20)</sup> ?

Dès 1814, la duchesse d'Angoulême avait soulevé la question de réunir de nouveau des carmélites dans la ville de Compiègne<sup>(21)</sup>. On lui proposa même l'ancien couvent des Capucins et la chapelle de Notre Dame de Bon Secours. Plus tard, le duc Mathieu de Montmorency voulut racheter pour les carmélites leur ancien monastère, près du château. "Mais, nous dit l'abbé Auger, ces projets et plusieurs autres s'évanouirent... Il fallait sans doute que **toute** la ville de Compiègne intervînt dans cette touchante résurrection"<sup>(22)</sup>.

En arrivant à Compiègne comme curé de Saint-Antoine, en 1828, l'abbé Auger y avait trouvé le souvenir des Carmélites bien vivant et, de ce fait, avait engagé une correspondance avec Mme de Soyecourt, Mère Thérèse Camille de l'Enfant Jésus, en vue de préparer le rétablissement du monastère. A 77 ans, elle se met donc en route courageusement pour présider à ce recommencement et amène avec elle deux sœurs choristes et une sœur converse. Elles arrivent ainsi le 12 mai 1834 à la maison de la rue Saint-Antoine dont Mlle Garanger, qui vient de la louer à leur

- W. BUSH, *La Destinée mystérieuse...* op. cit.

- Claude GENDRE, *Rencontres spirituelles autour des Carmélites de Compiègne et de Blanche de la Force*, étude publiée dans *Paradoxes et permanences et la pensée bernanosienne*, 1988.

- Claude GENDRE : *Destinée providentielle des Carmélites de Compiègne dans la littérature et les arts*, éd. Carmel de Compiègne, 1994.

(20) Il semble impossible que Sr Marie de l'Incarnation n'ait pas eu vent des diverses démarches entreprises. Or il est curieux de constater qu'on ne trouve aucune allusion dans ses écrits à la possible restauration du Carmel à Compiègne.

(21) *Vie de la Mère Camille de l'Enfant Jésus, née de Soyecourt*. Préface de Mgr d'Hulst. Paris, 1897, p. 502.

(22) M. AUGER, *Notice sur les Carmélites de Compiègne. Annales du monastère de l'Annonciation des Carmélites de Compiègne*. Paris, chez Mequignon junior, 1835, p. XIII et XIV. *C'est nous qui soulignons*. Nous verrons plus loin ce qu'il en est de l'opinion publique à Compiègne.

profit, leur remet les clefs<sup>(23)</sup>. Ce n'est cependant qu'en 1835 que les choses prendront vraiment corps. La chronologie de cette année est particulièrement intéressante pour notre propos.

- Le 15 janvier, la Mère de Soyecourt envoie une circulaire aux Carmels de France avec une petite note sur les Carmélites de Compiègne, pour faire connaître cette fondation qu'elle présente encore comme un projet sur le point de se réaliser<sup>(24)</sup> et demander un soutien surtout dans la prière.

- Le 25 mars, une réunion est convoquée en la fête de l'Annonciation et "établit un conseil de dames pieuses pour recueillir les dons et en régler l'emploi ; une trésorière et une secrétaire y sont adjointes"<sup>(25)</sup>.

- L'autel donné par le curé de Saint-Antoine est posé le 15 mai et la chapelle bénite le 25, fête de Sainte-Madeleine de Pazzi<sup>(26)</sup>.

- Le 15 mai est diffusée une circulaire "au nom du comité formé pour le rétablissement des Carmélites de Compiègne", afin de recueillir des fonds. Elle est signée de MM. Duchemin, prêtre, Alexandre Charmolue, Ernest de Bréda, Auger chanoine honoraire de Beauvais, curé de Saint-Antoine. "Les signataires de la lettre se chargeront de recevoir les dons ou souscriptions. M. Charmolue est Trésorier de l'Œuvre". Une note manuscrite à la fin de cette lettre indique : "Sa Majesté, la Reine des Français, par une lettre de son secrétaire des commandemens (sic) en date du 16, mande qu'elle contribuera volontiers à la bonne œuvre et envoie une somme pour aider au rétablissement du Monastère des Carmélites. Son nom est en tête de la liste des

(23) AUGER, *op. cit.* p. XV

- *Registre des élections et professions du Monastère de l'Annonciation des Carmélites de Compiègne*, fondé par M. l'abbé Auger, chanoine honoraire de Beauvais, curé de Saint-Antoine de Compiègne et par la Rde Mère Thérèse Camille de l'Enfant Jésus, Prieure du monastère de Saint-Joseph des Carmélites de Paris, aidés des principaux habitants de la ville de Compiègne, le 25 mai 1835 ; document n°3, Archives du Carmel de Compiègne.

D'après la *Notice* rédigée par Auger en 1835 pour faire connaître l'œuvre naissante, cette Mademoiselle Garanger serait morte le lendemain ; dans un document manuscrit tiré du *Registre des élections du monastère*, signé du même Auger et en date du 27 juin 1835, on célèbre "une messe de Requiem pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Louise Garanger, la première des fondatrices, décédée le 13 mai dernier (sic !) après avoir, la veille, remis les clefs de la maison qu'elle avait louée pour les carmélites, ayant ainsi rempli sa mission..."

Que signifie cette apparente contradiction ? Le premier texte n'est pas absolument net. Y eut-il un groupe stable dès cette première année ? ou des allées et venues, des séjours plus ou moins prolongés pour aménager la maison ? Melle Garanger aurait-elle remis les clefs définitivement en mai 1835 ?

(24) "Or il est maintenant très probable que ce projet si juste et si touchant se réalisera" Lettre circulaire de Mme de Soyecourt, Archives du Carmel de Compiègne.

(25) AUGER, *op. cit.* p. XV.

(26) AUGER, *op. cit.* p. XVI.



Bienfaiteurs<sup>(27)</sup>.

- Par un mandement en date du 25 juin 1835, Mgr Jean-Louis Simon Lemercier, évêque de Beauvais, donne l'approbation officielle de la communauté (c'est la première fois que nous le voyons intervenir) et nomme Sœur Joséphine, du Carmel de Pontoise, première Prieure du monastère<sup>(28)</sup>. C'est sans doute à ce moment que la Mère Camille, ne jugeant plus sa présence nécessaire, quitta la communauté naissante, non sans avoir fait "appel à plusieurs Carmels pour en obtenir des religieuses qui vissent aider leurs sœurs"<sup>(29)</sup>.

Arrêtons-nous un instant pour voir comment se compose la communauté avant de reprendre notre parcours chronologique.

Auger nous dit dans sa Notice : "Les religieuses présentes à la bénédiction de la chapelle (donc le 25 mai) étaient la Mère Thérèse Camille de Soyecourt, la Mère Julie de la Croix, la sœur Mélanie du Saint-Sacrement et la sœur Marie Joseph, laquelle est maintenant remplacée par la sœur Hyacinthe"<sup>(30)</sup>. Toutes venaient du couvent de la rue de Vaugirard et nous pensons que Sœur Julie de la Croix et Sœur Marie Joseph sont reparties en même temps que Mère Camille. Nous avons donc à l'époque de l'approbation officielle du monastère :

- Sœur Mélanie du Saint-Sacrement (Amélie Euphrasie Lanne de Peuille),

- Sœur Hyacinthe (Anne Eugénie Rocques), converse.

Ce sont les ouvriers de la première heure, grains ensemencés en terre compiégnaise, puisque la première mourra à 32 ans en 1838 et l'autre à 33 ans en 1845. Toutes deux furent enterrées au cimetière de la rue de Clamart. Sœur Mélanie était l'économe (ou dépositaire) de la communauté.

- Sœur Joséphine, nommée Prieure le 25 juin, vient du Carmel de Pontoise.

- Au mois d'août, nous voyons apparaître la signature de Sœur Anne de Jésus, du Carmel d'Amiens, qui semble avoir assumé la fonction de sous-prieure<sup>(31)</sup>.

- Le 10 octobre, Sœur Julie des Anges (Bourguin), du Carmel d'Orléans, qui avait posé sa candidature pour Compiègne, reçoit de son évêque, Mgr Jean Buimauld de Beauregard, l'autorisation de partir<sup>(32)</sup>.

(27) Archives du Carmel de Compiègne. Ce document est reproduit en annexe.

(28) Registre des élections, *doc. cit.* n°2.

(29) *Vie de la Mère Camille, op. cit.*, p. 504.

(30) AUGER, *op. cit.* p. XV, note 1.

(31) Registre des élections, *doc. cit.* n°4.

(32) Lettre autographe de l'évêque d'Orléans (Archives Carmel de Compiègne).

Elle s'exécute sans tarder.

- Nous savons également qu'une sœur est venue de Reims...

- Le nom de Sœur Saint-François-Xavier apparaît à la fin de l'année ; celui de Sœur Madeleine en 1839, sans que nous sachions d'où elles viennent.

Grande diversité d'origine de ces sœurs dont l'arrivée à Compiègne s'échelonne sur plusieurs mois.

Mais revenons au déroulement de cette année 1835.

- Suite à l'approbation épiscopale, l'abbé Auger procède le 27 juin à l'établissement définitif de la clôture. "Après le dernier évangile, nous dit le procès verbal, les religieuses ont récité, suivant leur usage de chaque jour, le Veni Creator, le Te Deum et le Salve Regina, prières que chantaient en allant au supplice les vénérables mères qu'elles remplacent"<sup>(34)</sup>. On aime cette référence dans la prière quotidienne à leurs grandes devancières.

- Le 25 août, visite paternelle de l'évêque de Beauvais<sup>(35)</sup>.

- Mais la maison de la rue Saint-Antoine, même agrandie, d'après le président Sorel, du n° 11<sup>(36)</sup>, s'avère peu habitable. Il faut poser des bases plus solides pour l'avenir. Et le 24 octobre 1835, moins de quinze jours après l'arrivée de Sœur Julie des Anges (Bourguin), nous voyons Mmes Bourguin (Sœur Julie) et Lannes (Sœur Mélanie) acheter à Mme Challemaison, l'immeuble, jardin en dépendances, sis entre la Porte de Paris n° 51 et la Porte de la Reine<sup>(37)</sup>.

- Le 7 décembre, le vicaire général de l'évêque de Beauvais, le chanoine Delette, préside à l'établissement définitif du monastère des Carmélites de Compiègne dans "la maison nouvellement acquise"<sup>(38)</sup>. Et le 12 décembre le chanoine Auger procède à l'établissement de la clôture<sup>(39)</sup>.

(33) Registre des élections, *doc. cit.*

(34) Registre des élections, *doc. cit.* n°3.

(35) Registre des élections, *doc. cit.* n°4.

(36) Alexandre SOREL, *op. cit.* pp. 206-207.

(37) Nous avons trouvé ce renseignement dans un document fort intéressant qui se trouve aux Archives du Carmel de Clamart (anciennement rue d'Enfer à Paris). Il s'agit d'un projet d'acte de vente pour le même immeuble, passé entre M. Auger et Melle Charmolue d'une part et le Carmel de la rue d'Enfer d'autre part. M. Auger et Melle Charmolue avaient acheté le monastère en 38 à Mmes Lanne et Bourguin. Le Président Sorel (*o. cit.* p. 207) n'avait pas perçu qu'il s'agissait de deux sœurs de la communauté. Il lui manquait donc un chaînon. Il est probable qu'à cette occasion Mère Camille de Soyecourt ait à nouveau fait un court séjour à Compiègne pour présider à ces tractations et à l'installation dans la nouvelle maison. *Vie de Mère Camille, op. cit.*, p. 504.

(38) Registre des élections, *doc. cit.* n°5.

(39) Registre des élections, *doc. cit.* n°6.

Il semble qu'à partir de cette date, la communauté soit dans les meilleures conditions possibles pour se développer normalement : un environnement amical qui apporte un soutien matériel, une bonne maison, même si des travaux sont à envisager à long terme, des prêtres dévoués et un commencement de recrutement. En effet, le 5 mai 1836 aura lieu la prise d'habit de Marie-Caroline Françoise Garnier qui prend le nom de Sœur Marie-Thérèse de Saint-Camille et fera profession le 14 juin 1837<sup>(40)</sup> ; le 8 septembre de la même année, on assiste également à la profession de Sœur Marie de l'Annonciation comme Sœur tourière agrégée<sup>(41)</sup>.

Et cependant...

Cependant, bien des choses posent question.

Déjà au niveau de la fragilité du groupe communautaire. La diversité de provenance des sœurs, l'échelonnement de leur arrivée à Compiègne ont sans doute constitué un handicap important. Le vivre-ensemble ne s'improvise pas. Chacune arrive avec son lot de références, façonnée par une expérience communautaire antérieure et qui lui est propre. Travailler au relèvement du Carmel de Compiègne dut, certes, représenter une motivation très forte, mobilisatrice pour chacune. Mais à condition qu'au cœur de la communauté se trouve une personnalité suffisamment riche et équilibrée humainement et spirituellement pour faire entrer en communication ces forces vives et les ordonner au but poursuivi.

Or le 4 juillet 1836, un an après l'approbation officielle et la nomination de la première Prieure par l'évêque de Beauvais, la Mère Joséphine ayant été rappelée à Pontoise, l'abbé Auger, en tant que Supérieur de la communauté, nomme une nouvelle Prieure : la Mère Julie des Anges, arrivée d'Orléans en octobre précédent pour être maîtresse des novices<sup>(42)</sup>. A peine trois ans plus tard, le 11 mars 1839, par décision du nouvel évêque de Beauvais, Mgr Pierre-Marie Cotterel, la Mère Julie est remplacée par la Mère Madeleine<sup>(43)</sup>. Ici s'achève malheureusement le registre des élections et professions de Compiègne II, qui nous offrait une sorte de chronique de la vie de la communauté.

Sr Mélanie qui semblait un des piliers meurt le 29 novembre 1838 après une longue maladie<sup>(44)</sup>. Se posait-on, dès ce moment, des questions sur les suites de l'expérience ? En tout cas, l'abbé Auger rachète pour un tiers la maison de la rue Porte-Paris le 25 mars 1838 à Mmes Lanne et Bourguin ; les deux autres tiers seront achetés par Melle Thérèse

(40) Registre des élections, *doc. cit.* n°11 et n°14.

(41) Registre des élections, *doc. cit.* n°15.

(42) Registre des élections, *doc. cit.* n°12.

(43) Registre des élections, *doc. cit.* n°17.

(44) Archives du Carmel de Compiègne. Pour l'édification, nous publions son testament en annexe...

Charmolue à Mme Bourguin le 21 mai 1839 <sup>(45)</sup>. L'abbé Auger quitte Compiègne en 1842, et dès lors il semble que la communauté va s'effriter peu à peu inexorablement.

D'autres questions surgissent à propos de l'opportunité du rétablissement du Carmel à Compiègne à cette date. Y eut-il un véritable appel d'Eglise ? L'opinion publique à Compiègne était-elle préparée à accueillir une communauté dont la présence pouvait donner un peu mauvaise conscience à certains ?

Pour tenter de répondre à la première question, nous avons peu d'éléments. Qu'il y ait eu des pierres d'attente et un réel désir de voir reflourir le Carmel à Compiègne, c'est certain. Mais on s'étonne de voir l'évêque de Beauvais intervenir si tard dans le processus. Sans aucun doute était-il tenu au courant du projet et des démarches entreprises. Mais y a-t-il eu réellement une décision prise en haut lieu ? Ou s'est-on contenté d'accompagner de loin les vœux du clergé et des fidèles compiégnais, et d'entériner la situation ?

En ce qui concerne la deuxième question, nous sommes bien informés. Auger sans sa Notice de 1835 se montre d'un triomphalisme magnifique ! "Il n'y a qu'une voix dans toutes les classes sur l'avantage du rétablissement des carmélites. Le clergé et les fidèles, les hommes et les femmes, les amis de la ville et ceux de la religion, les gens mariés et les vierges de Jésus-Christ, les personnes du monde et les associations pieuses... Tous applaudissent, tous font des vœux, tous voudraient concourir"<sup>(46)</sup>. C'est clair ! Pourtant, une petite note en bas de page apporte une nuance : "Depuis la rédaction de cette notice, quelques personnes recommandables ont manifesté, sur les moyens et le succès, des craintes que la Providence s'est chargée de dissiper"<sup>(47)</sup>. C'est au moins honnête de faire mention de cette divergence d'opinion.

En contre-point, écoutons un passage d'une lettre écrite par le maire de la ville, M. Pottier, au Sous-Préfet, le 18 août 1836 (c'est la troisième fois qu'il lui écrit sur le sujet en quatorze mois) : "J'ai l'honneur de vous adresser... la délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> de ce mois, qui émet un avis contraire à l'autorisation d'établir en cette ville une communauté de carmélites". Et parmi les pièces jointes on trouve "une protestation contre l'établissement projeté, signée de 68 notables habitants (sic)"<sup>(48)</sup>. Sans doute y avait-il un peu plus de 68 notables dans la

(45) La note du Président Sorel (*op. cit.* p. 207) est ici complétée par le projet d'acte de vente cité note 41, conservé aux archives du carmel de Clamart.

(46) AUGER, *op. cit.* p. XIV-XV.

(47) AUGER, *op. cit.* p. XIV, note 1.

(48) Archives municipales de Compiègne. Lettre du Maire Pottier au Sous-Préfet en date du 18/08/1836 n°913.

ville à l'époque, quelques-uns d'entre eux faisant d'ailleurs partie du Comité de soutien aux carmélites... Mais c'est sûrement un chiffre important. Dans sa lettre au Procureur du Roi du 13 décembre 1837, où il résume l'historique de l'affaire, Pottier est encore plus net : "La majorité des habitants appelés par l'enquête à venir faire connaître leur opinion sur la fondation de cette communauté se prononça contre l'établissement et le Conseil municipal, dans sa séance du 1<sup>er</sup> août 1836, déclara qu'il n'y avait pas lieu de l'autoriser"<sup>(49)</sup>.

Il est clair que l'opinion publique est divisée ! Il est clair également que Pottier est fermement déterminé à empêcher ce petit surgen de prendre racine. Par conviction sans aucun doute et avec les arguments classiques : "Il eût mieux valu donner cet argent aux pauvres" (cf. Jn 12,5). Ainsi le 8 juin 1835, aux personnes qui ont envoyé la circulaire : "Créez, Messieurs, des établissements de secours et de charité pour les pauvres, pour les infirmes et pour les malades. Voilà ceux que je reconnais utiles, voilà ceux pour lesquels je m'empresserai toujours de déposer mon faible don"<sup>(50)</sup>. Sans doute aussi y a-t-il eu défaut de dialogue entre la partie ecclésiastique et la partie civile<sup>(51)</sup>, dû à un climat de méfiance mutuelle. On perçoit en tous cas la profondeur des clivages issus de la Révolution dans l'opinion publique compiénoise.

Voilà beaucoup de handicaps : tensions internes, tensions et pressions externes, manque de détermination des autorités ecclésiastiques... Il eût fallu une Thérèse d'Avila pour triompher de tant d'obstacles réunis ! Or Mme de Soyecourt, initiatrice de l'œuvre, très âgée, meurt en 1848.

---

(49) Archives municipales. Lettre du Maire Pottier au Procureur du Roi, en date du 13 décembre 1837, n°36. Ces deux lettres sont reproduites en annexe.

(50) Archives municipales. Lettre du Maire Pottier à MM. Duchemin, Charmolue, Debreda (sic) et Auger, en date du 8 juin 1835, n°454.

(51) Relevons quelques uns des griefs qui ressortent des lettres adressées par le Maire à diverses instances entre le 3 juin 1835 et le 13 décembre 1837 :

- 3 juin 1835 (A.M. n°451) : des quêtes ont lieu - sans autorisation - afin d'établir les carmélites à Compiègne ; des lettres (si l'agit de la circulaire du 15 mai) ont aussi été envoyées...

- 5 juin 1835 (A.M. n°453) : Le curé de Saint-Antoine a informé à la mi-mai que des dames de l'Ordre des Carmélites, de concert avec des habitants, s'occupent de rétablir une maison ; l'autorisation n'en a pas été donnée à ce jour.

- le 8 juin 1835 (A.M. n° 454) il reproche aux personnes qui ont envoyé la circulaire de n'avoir pas demandé l'autorisation de faire une collecte pour un établissement non autorisé, c'est-à-dire d'une communauté dont "l'utilité à Compiègne n'est nullement reconnue".

- 29 avril 1836 (A.M. n°791) : le gouvernement a fait savoir qu'il n'y avait pas d'objection à l'installation de la communauté mais qu'elle ne pouvait avoir une chapelle ; or il y en a une, contrairement au décret du 22/10/1812... quelle est la suite à donner ?

- 16 juin 1836 au curé de Saint-Antoine (A.M. n°846) : il va être procédé à une enquête sur la "convenance ou les inconvénients de l'établissement d'un carmel à Compiègne ; le procès-verbal de l'enquête sera ouvert à la mairie du 20 au 26 juin.

(52) Alexandre SOREL, *op. cit.*, 207 et Archives du Carmel de Clamart.

Faut-il parler d'échec ? Oui, bien sûr, si l'on se place du point de vue immédiat des protagonistes. L'abbé Auger, ouvrier de la première heure, tentera bien aussi d'être celui de la dernière chance, en transférant la propriété du monastère au Carmel de la rue d'Enfer, à Paris, le 8 août 1848<sup>(52)</sup>. Dans sa lettre à la Prieure, il tire la leçon de l'expérience, espérant que d'autres religieuses pourront être envoyées : "Il ne s'agit pas d'une nouvelle fondation. Bien que les religieuses qui ont d'abord formé la communauté soient retournées presque toutes dans les monastères qui les avaient envoyées, **la différence des usages ayant présenté des difficultés et causé des scissions**, il en est toujours resté une qui a occupé le local jusqu'à ces derniers temps... Il suffit donc d'envoyer des religieuses et de poursuivre l'œuvre, observant seulement de **composer la colonie avec des personnes de la même communauté, accoutumées aux mêmes usages**"<sup>(53)</sup>.

Le Carmel de la rue d'Enfer ne pourra poursuivre la fondation et revendra les bâtiments en 1850 à M. Méresse<sup>(54)</sup>, mais l'expérience servira et ce sera sur des bases tout-à-fait différentes que seize ans plus tard le Carmel de Troyes ré-implantera la vie carmélitaine à Compiègne.

Nous devons certainement aussi à cet essai si décevant et apparemment infructueux d'avoir entretenu et sans doute vivifié le souvenir des Carmélites martyres à Compiègne. Auger lui-même est peut-être le premier à avoir fait un véritable travail de critique historique en confrontant l'Histoire des Religieuses Carmélites, ouvrage posthume de la Sœur Marie de l'Incarnation, publié par Villecourt à Sens en 1836, avec ce que nous appelions plus haut le "proto-manuscrit" de Marie de l'Incarnation ainsi qu'avec des ouvrages historiques. Son volume, annoté page par page et conservé au Carmel de Compiègne, est particulièrement intéressant pour l'historien. On sent un esprit honnête qui cherche à poser un regard objectif et serein sur la génération qui l'a précédé<sup>(55)</sup>. Une pareille attitude, alors même que la Révolution encore bien proche, a laissé des blessures profondes, pourrait peut-être nous aider à guérir quelque peu notre mémoire nationale. Puissions-nous ne pas gommer ce qui s'est passé mais le regarder dans la lumière et la miséricorde du regard de Dieu.

---

(53) Lettre de l'abbé Auger à la prieure du Carmel de la rue d'Enfer. 11 juillet 1848. Archives du Carmel de Clamart. *C'est nous qui soulignons*.

(54) Alexandre SOREL, *op. cit.* p.207 et Archives du Carmel de Clamart.

(55) *Histoire des Religieuses Carmélites de Compiègne - Ouvrage posthume de la Sœur Marie de l'Incarnation* - Sens 1836. Exemplaire annoté par l'abbé Auger, conservé aux archives du Carmel de Compiègne : "Notes commencées le 20 octobre 1838. G = les Martyrs de la Révolution, par l'abbé Aimé Guillon. P = Mémoires pour servir à l'histoire de la Religion par M. Picot".

\*

\* \*

### TROISIÈME PARTIE

1848-1863 : Quinze ans de silence et de germination. Puis soudain, on assiste à une reprise du projet, de façon à la fois très active et très prudente : la leçon a porté ses fruits et on veut poser des bases solides.

Mgr Gignoux, évêque de Beauvais, formait depuis longtemps le vœu de rétablir le monastère des Martyres et de réimplanter la vie contemplative dans son diocèse<sup>(56)</sup>. Il va charger M. Millière, vicaire général, de travailler à cette restauration, en lien avec M. Bourgeois, curé de Saint-Jacques qui suit de près les choses sur Compiègne avec une ardeur et une conviction qui ne se démentent jamais. Les premiers contacts sont pris avec le Carmel de la Mère Camille de Soyecourt, sis alors avenue de Saxe, à Paris.

Entre 1863 et 1866, on assiste à une double série de tractations : autour de l'achat d'un terrain d'une part, et d'autre part en vue de trouver un Carmel susceptible d'assumer une fondation.

Le 1<sup>er</sup> août 1863, par actes passés en l'étude de Maître Grandmange, M. et Mme Dujardin vendent une propriété située à Compiègne, rue du faubourg Saint-Lazare à une religieuse du Carmel de l'avenue de Saxe, Mlle Duchan, en religion Sœur Marie Saint-Augustin. Le même jour, celle-ci acquiert également une pièce de terre attenante, de M. et Mme Moreaux. Son mandataire est Monsieur Bourgeois, curé de Saint-Jacques!...<sup>(57)</sup>. Mais la communauté a-t-elle les reins assez solides pour envisager sérieusement une fondation ? Un an plus tard, il est question de revendre la propriété<sup>(58)</sup>. En 1865 cependant, la vente n'étant toujours pas réalisée, M. Bourgeois, en vue de sauvegarder l'avenir, écrit les 13 et 15 février à M. Millière pour l'encourager à acheter la propriété, qui

(56) Cf. lettre pastorale de Mgr Joseph Armand Gignoux, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis, à l'occasion de l'installation des religieuses carmélites à Compiègne, 6 janvier 1867 p.3. Archives de l'Evêché de Beauvais et du Carmel de Compiègne.

(57) Actes de vente du 1<sup>er</sup> août 1863.

(58) M. Bazin, de Compiègne, écrit à la prieure que "par suite de l'abandon - par la communauté - du projet de fondation d'un établissement de carmélites à Compiègne", il va s'occuper activement de "mettre en vente les immeubles achetés pour cet objet à MM. Dujardin et Moreaux". Il s'agit des n°37 et 37 bis actuels de la rue Saint-Lazare. Lettre de M. Bazin à la prieure de l'avenue de Saxe, 22 août 1864. M. Bazin semble avoir été chargé par M. le curé de Saint-Jacques de s'occuper de cette affaire. Il le fera gracieusement.

(59) M. Bourgeois. Lettre du 13 février 1865 à M. Millière. Cf. sa lettre du 15 février au même. Qui est ce M. Floquet ? Serait-ce le maire de Compiègne ? Le même que le notaire du même nom ? C'est la seule fois que nous en entendons parler.

vraisemblablement ne dépassera pas 20 000 F “par suite des dépréciations que M. Floquet et autres spéculateurs font subir à cette propriété”<sup>(59)</sup>.

Un mois plus tard, M. Bourgeois informe M. Millière qu’un “certain M. Mignon, de Paris, est venu visiter la propriété avec la pensée de l’acheter ou de la faire acheter pour une fondation des carmélites en temps opportun”. Il est le beau-frère d’une carmélite de la rue de Messine à Paris, Mlle Riant, en religion, Sœur Anne Catherine<sup>(60)</sup>. En novembre, M. Bourgeois nous apprendra qu’en effet la propriété lui a été revendue par Mlle Duchan “sous forme de promesse de vente réalisable au bout de cinq ans” (c’est-à-dire si l’avenue de Saxe renonçait alors définitivement à fonder). “Si dans l’intervalle des Carmélites se présentent, on les accueillera à condition qu’elles défrayeront les religieuses de Paris”<sup>(61)</sup>.

Le terrain étant assuré, reste à trouver le Carmel qui ferait la fondation. “Surtout, supplie M. Bourgeois, qu’il y ait dans ce monastère à transférer de la régularité, de l’unité, de l’autorité ; tout ce qu’il faut pour ne pas faire **fiasco** comme il y a 20 ans à Compiègne”<sup>(62)</sup>.

L’Impératrice Eugénie prend à cœur le projet. En décembre 1865, elle harcèle et accable M. Bourgeois de ses questions, “elle tient à être au courant de toutes choses”<sup>(63)</sup> ; elle promet “non seulement le patronage (de la fondation) mais 15 000 F qu’elle doit faire remettre par le secrétaire de ses commandements”<sup>(64)</sup>, ce dont l’évêque de Beauvais la remercie chaleureusement<sup>(65)</sup>. Début février elle fait parvenir un acompte à M. Bourgeois sur la somme qu’elle a promise<sup>(66)</sup>.

On espère un temps que le Carmel de l’avenue de Saxe poursuivra le projet de fondation. Mais début 1865, M. Le Rebours, Supérieur des trois carmels de Paris, décourage définitivement les espoirs de ce côté : “Les trois couvents dont je suis chargé ne peuvent songer à fonder : ils manquent de sujets”<sup>(67)</sup>. Dans la correspondance avec M. Millière, il

(60) M. Bourgeois. Lettre du 16/03/1865 au même.

(61) M. Bourgeois. Lettre du 11/11/1865 au même. C’est la première mention de la famille Mignon-Riant. Nous verrons plus loin que cette famille (notamment Sr Anne-Catherine et sa sœur Mme Théophile Mignon) est considérée comme véritable fondatrice de Compiègne III.

(62) M. Bourgeois. Lettre du 9/12/1865 au même. Le soulignement est de l’auteur.

(63) M. Bourgeois. Lettre du 4/02/1866 au même.

(64) M. Bourgeois. Lettre du 16/12/1865 à Mgr Gignoux.

(65) Mgr Gignoux. Lettre du 20/01/1866 à l’Impératrice Eugénie (copie).

(66) M. Bourgeois. Lettre du 4/02/1866 à M. Millière.

(67) M. Le Rebours. Lettre du 16/02/1866 à M. Millière.

(68) M. de Serres, vicaire général de Lyon. Lettre du 24/03/1866 à M. Millière.

(69) Lettre de l’évêque de Saint-Flour à l’évêque de Beauvais, du 30/01/1866.



encourage le projet et donne force conseils. M. Millière prend donc contact avec le Carmel d'Oullins, près de Lyon - mais la fondation est trop récente et la prieure n'inspire pas confiance<sup>(68)</sup> - ; celui d'Oloron ne donne pas suite ; celui d'Aurillac - mais l'évêque de Saint-Flour ne veut pas lâcher les filles de Sainte-Thérèse<sup>(69)</sup>. Toutes les négociations semblent donc échouer quand soudain Mgr Gignoux reçoit une lettre de l'évêque de Troyes, en date du 21 avril 1866, pour proposer un essaim du Carmel de Troyes<sup>(70)</sup>.

Que s'était-il donc passé ? Ce monastère, fondé en 1630, avait été magnifiquement relevé des ruines de la Révolution par la Mère Constance de l'Enfant Jésus et regorgeait alors de belles et solides vocations. La jeune sous-prieure, Mère Marie-Thérèse de l'Enfant Jésus, portait en son cœur un projet dont elle s'entretenait souvent avec sa prieure : celui de travailler à la fondation d'un carmel. Plusieurs tentatives ayant échoué, les deux mères comprenant que "ce ne sera point par des influences humaines que se fera cette fondation" la remettent entre les mains de la Sainte-Famille<sup>(71)</sup>. Peu de temps après des propositions sérieuses leur sont faites par les carmels de l'avenue de Saxe et de Rennes en vue de l'établissement de celui de Compiègne<sup>(72)</sup>. On songe aux prières du vieux Tobie et de Sara dans les situations désespérées qui sont les leurs et qui, reçues dans le cœur de Dieu, ouvrent une porte d'espérance... (cf. Tb. 3,16-17).

En tous cas, on trouve là l'exemple d'une belle rencontre entre un appel d'Eglise et une inspiration de l'Esprit Saint.

Les choses iront ensuite assez vite.

Un premier voyage en juin de Mère Constance, Mère Marie-Thérèse et Sœur Marie des Anges pour se rendre compte des lieux<sup>(73)</sup>.

Le 17 août, Mgr Ravinet, évêque de Troyes, donne obédience à huit carmélites pour partir à la fondation de Compiègne. Il s'agit de :

- Mère Marie-Thérèse de l'Enfant Jésus (Marie Daignez), nommée Prieure,
- Sœur Marie des Anges (Olympe Anner), Sous-prieure,
- quatre sœurs de chœur : Sœur Marie Stanislas, Sœur Saint-Gabriel, Sœur Anne de Jésus, Sœur Agnès du Saint-Cœur de Marie,
- et deux sœurs converses : Sœur Augustine, Sœur Françoise (postulante)<sup>(74)</sup>.

(70) Mgr Ravinet, évêques de Troyes, Lettre du 21/04/1866 à l'évêque de Beauvais.

(71) Circulaire nécrologique de Mère Marie-Thérèse de l'Enfant Jésus, fondatrice et première prieure de Compiègne III, p.8.

(72) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne, p. 2.

(73) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne, p. 4.

(74) Registre des actes capitulaires du Carmel de Compiègne, p. 1.

Le lundi 3 septembre, un premier groupe composé de Mère Marie-Thérèse, Mère Marie des Anges et Sœur Françoise, accompagné de Mère Constance, quitte Troyes, s'arrête à Paris pour mettre la fondation sous la protection de Notre Dame des Victoires et arrive à Compiègne à 8 heures du soir. Elles sont accueillies fraternellement par les sœurs de St-Joseph de Cluny (actuel hôpital St-Joseph) et dès 9 heures, reçoivent la visite de M. Bourgeois (accompagné de son vicaire M. l'abbé Picard) ; il leur remet sur le champ les 10 000 F dont il était dépositaire<sup>(75)</sup>.

Dès le lendemain on va visiter les lieux. Laissons la narratrice nous donner ses impressions : "Quel spectacle s'offrit à nos yeux en arrivant au monastère !... De l'espace il est vrai mais... quel délabrement, quelle malpropreté ! Surtout, ce qui nous effraya sans cependant nous décourager, était de nous trouver dans une vieille auberge connue sous le nom d'"hôtel des 3 Rats"... qui ne se comptaient plus par **trois** mais par **centaines** maintenant !..."<sup>(76)</sup>. C'est ainsi que trois Carmélites de Troyes prennent possession de l'hôtel des trois Rats ! M. Bourgeois, le même jour, informe M. Millière : "(les carmélites) ont pris des dispositions pour l'appropriation de la maison, elles espèrent être en mesure d'avoir une chapelle dans les quinze jours ou trois semaines... Demain les entrepreneurs se donneront rendez-vous sur le terrain pour approprier la maison le plus économiquement possible... Le mauvais temps, le mauvais état de la maison, rien ne paraît les effrayer, elles conservent une gaieté toujours sereine"<sup>(77)</sup>.

La pauvreté dans laquelle s'est faite cette fondation passe en effet l'imagination. Les récits qui en sont faits dans les chroniques manuscrites et les circulaires nécrologiques de Mère Marie Thérèse et de Mère Marie des Anges reflètent un climat tout à fait semblable à celui qui émane des récits des fondations de Sainte-Thérèse. On y trouve la même joie dans la pauvreté, la même vaillance, le même enthousiasme à travailler à l'œuvre de Dieu, la même ardeur à préparer la plus belle pièce de la maison pour y accueillir le Seigneur ! A l'évidence, un ardent

---

(75) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne, pp. 4 et 5.

M. Bourgeois. Lettre du 4/09/1866 à M. Millière.

(76) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne p. 6. *Les soulignements sont de l'auteur*. Il s'agit des bâtiments qui formaient le front de rue des 37 et 37 bis, rue Saint-Lazare et entouraient la cour du 37.

(77) M. Bourgeois. Lettre du 4/09/1866 à M. Millière.

(78) Circulaire nécrologique de Mère Marie des Anges p. 11. Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne p. 7 : "En quelques jours, grâce aux brosses et aux balais dont nous dûmes faire ample provision, l'aspect de la maison fut changé ; la chapelle provisoire badigeonnée et une couche d'encaustique posée sur les carreaux rouges ; un modeste autel en planches sur tréteaux fut dressé, avec un petit tabernacle donné par les chères Sœurs de Saint Joseph".

(79) Circulaire nécrologique de Mère Marie-Thérèse p. 9.

amour brûle au cœur de ces femmes.

Pendant presque quinze jours, elles demeureront les hôtes des Sœurs de St-Joseph tout en passant la journée dans leur “petit Bethléem” afin “d’approprier les granges et les étables pour en faire un monastère”<sup>(78)</sup>.

“Ce fut le 14 septembre, fête de l’Exaltation de la Sainte-Croix, que la petite colonie entra dans le pauvre local”<sup>(79)</sup>. Et le dimanche suivant, troisième dimanche de septembre, fête de Notre-Dame des sept Douleurs, c’est dans une joie indicible que la première messe est célébrée par Monsieur Bourgeois archiprêtre de Compiègne qui voit ainsi couronnée sa ténacité<sup>(80)</sup>. Premier Supérieur de la communauté de septembre 1866 à avril 1867, il est honoré du titre de “bienfaiteur et promoteur de la Restauration de notre Carmel”<sup>(81)</sup>.

Le 2 octobre, Mgr Gignoux vient “dire la messe et bénir son nouveau petit carmel”. Il donne une aumône et offre un bel autel en chêne pour la chapelle un peu plus digne qui va être aménagée dans une autre partie des bâtiments<sup>(82)</sup>.

Un nouvel essaim vient rejoindre le premier, le 18 octobre 1866<sup>(83)</sup>. En ce même mois d’octobre, la question du terrain est définitivement réglée grâce à la générosité de Mlle Cécile Riant (Sœur Anne-Catherine) qui s’engage à procurer aux Carmélites “et à leur transmettre la complète et définitive propriété lorsqu’elles auront construit sur ledit terrain une partie du nouveau monastère, estimée environ 20 000 F. Dans ce cas, ces Dames n’auront à supporter d’autres frais que ceux d’acte de vente”<sup>(84)</sup>. On ne peut être plus généreux.

L’Impératrice Eugénie fait mander M. l’abbé Bourgeois le 16 novembre 1866 “pour le prier de l’accompagner au couvent... Quelle stupéfaction quand son regard contempla cette pauvre, étroite et humble

---

(80) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne p. 8. Circulaire nécrologique de Mère Marie-Thérèse p. 9.

(81) Liste des supérieurs. Registre n°2.

(82) Chroniques manuscrites pp. 8-9.

(83) Cet essaim se compose de : Sr Saint Gabriel, Sr Anne de Jésus et Sr Augustine ; Sr Agnès du Cœur de Marie arrivera en janvier 1867 et Sr Stanislas en septembre de la même année. Registre des actes capitulaires p. 1.

(84) Copie d’un acte passé à Paris le 14 octobre, sans autre précision.

(85) On lui fit une fête bien carmélitaine, accompagnée de couplets de la composition de Sr Marie des Anges... ce qui inquiéta M. Millière. Il fallut que M. Bourgeois le rassure en se référant à l’exemple des Martyres qui “faisaient des vers jusqu’au pied de l’échafaud et devaient mourir en chantant une hymne religieuse sur l’air de la Marseillaise. Elles n’ont changé d’avis au dernier moment que par un sentiment d’humilité et de piété”. C’est la seule mention de l’intention qu’auraient eue les martyres de chanter la Marseillaise en mode carmélitain au pied de l’échafaud. M. Bourgeois, lettre du 23/12/1866 à M. Millière.

Cf. Chroniques manuscrites, p. 9.

masure, elle ne dédaigna pas, par une pluie battante, de traverser plâtres et mortiers en plein air, ce qui lui fit répéter à plusieurs reprises, s'adressant à M. l'Archiprêtre : "Quoi, elles n'ont que cela ; mais elles gagneront des rhumatismes ! (prédiction qui se réalisa). M. le Curé, nous ferons mieux que cela" et se tournant vers la Mère Prieure : "Comptez toujours, ajouta-t-elle, sur ma protection"<sup>(85)</sup>. Elle donna en effet les 15 000 F qu'elle avait promis pour l'appropriation des locaux, puis 1 000 F pour la clôture provisoire en planches. Cependant, quand au début de 1870 une requête lui fut adressée par la communauté, elle fit répondre le 20 avril par le secrétaire de ses commandements que, désirant venir en aide à d'autres œuvres, elle ne pouvait accueillir la demande<sup>(86)</sup>.

La vie s'organise peu à peu dans ce petit monastère. Le 6 janvier, Mgr Gignoux adresse une lettre pastorale au Clergé et aux Fidèles de la ville de Compiègne. Après avoir retracé l'histoire du Carmel de Compiègne et affirmé l'importance de la vie contemplative dans l'Eglise, il invite à la cérémonie d'installation des Religieuses Carmélites le vendredi 18 janvier<sup>(87)</sup>.

La célébration commence à 2 heures à Saint-Jacques. La foule est immense. Vêpres votives de Sainte-Thérèse, sermon de M. Le Rebours, Supérieur des Carmélites de Paris, puis procession pour conduire les carmélites au monastère. "L'édilité eut sa part de prévoyante et délicate attention dans cette cérémonie. Elle avait eu soin d'ordonner l'enlèvement des neiges amoncelées sur quelques points du parcours et de faire semer du sable fin partout où devait passer la procession"<sup>(88)</sup>. Mgr procéda à la bénédiction de la nouvelle chapelle, amena le Saint-Sacrement de son pauvre local primitif. La communauté entonna le psaume *Laudate Dominum omnes gentes* selon l'usage de l'Ordre pour la

---

(86) Lettre du secrétariat des commandements de Sa Majesté l'Impératrice. Publiée en annexe.

(87) Lettre pastorale de Mgr Gignoux, 16/01/1867. La veille au soir on reçut de Rome une dépêche télégraphique annonçant que le Saint Père, Pie IX, accordait une indulgence plénière pour ce jour-là et les huit jours suivants à tous les fidèles qui contribueraient à l'édification du monastère.

Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne p. 11.

(88) *Ibid.* p. 17.

(89) Cf. Lettre circulaire envoyée par Mère Marie Thérèse à tout l'Ordre du Carmel 9/02/1867. Ce psaume était entonné par sainte Thérèse en chacune de ses fondations pour la prise de possession de la maison. On notera que c'est le même psaume qu'entonna Sr Constance au moment de gravir l'échafaud et qui fut repris par ses sœurs, le 17 juillet 1794.

(90) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne p. 17.

(91) En gage de la bénédiction de leurs devancières, bien des objets leur ayant appartenu furent dès les premiers jours offerts au nouveau Carmel, soit par le Carmel de Sens, soit par des laïcs de Compiègne qui les avaient conservés précieusement. Ainsi la Vierge donnée par Mesdames de France à la Prieure Le Féron, en 1771.

prise de possession du monastère<sup>(89)</sup>, ainsi que “le *Salve Regina*, le *Te Deum* qui avaient été chantés au pied de l’échafaud de 1794”<sup>(90)</sup>. Enfin, après avoir confirmé les nominations faites en août précédent par Mgr Ravinet, Mgr Gignoux établit la clôture, et de ce jour, le Carmel des Martyres reflorit à Compiègne<sup>(91)</sup>.

Mère Marie-Thérèse est une âme de feu, une force de la nature aussi ! Riche de dons spirituels et intellectuels, de qualités d’organisation et d’une grande vitalité, un peu architecte à ses heures, elle met la main à tout, y compris au jardin. Elle imprime à sa communauté un dynamisme et une joie qui se trompent pas, comme en témoigne, le 15 octobre 1867, un religieux de la Compagnie de Jésus : “Mes Sœurs, Sainte-Thérèse doit aimer ce petit carmel parce que vous êtes très pauvres, parce que vous êtes très gaies, parce que vous n’avez qu’un cœur et qu’une âme”<sup>(92)</sup>. Son rayonnement s’étend à l’extérieur. Beaucoup de personnes viennent lui demander conseil et tisser peu à peu un réseau d’amitié et d’aide matérielle bien nécessaire à la communauté naissante.

Au printemps 1867, Mgr Gignoux nomme M. Millière Supérieur de la communauté. Il le restera jusqu’à sa mort en 1886. “Bienfaiteur insigne de la communauté”<sup>(93)</sup>, “à la fois père spirituel et temporel du petit Bethléem de Compiègne”<sup>(94)</sup>, il fut un appui très solide pour Mère Marie-Thérèse, tant sur le plan spirituel que matériel.

La communauté se recrute régulièrement<sup>(95)</sup>. En septembre 1870, les Sœurs doivent fuir l’avance allemande et se réfugier durant six mois au Carmel de Rennes<sup>(96)</sup>.

En 1872, Mère Marie-Thérèse va passer une quinzaine de jours au Carmel de la rue d’Enfer à Paris. Au titre de premier Carmel de France, fondé par les filles de Sainte-Thérèse, gardien de la tradition venue d’Espagne, celui-ci sert en effet de référence et la prieure de Compiègne veut assurer les bases de sa fondation. C’est là qu’elle rencontre une

(92) Circulaire nécrologique de Mère Marie Thérèse de l’Enfant Jésus p. 10.

(93) Liste des supérieurs. Registre n°2.

(94) Circulaire nécrologique de Mère Marie Thérèse p. 14.

(95) Dès le 24 avril 1867 on célèbre les deux premières prises d’habit au milieu d’un grand concours de peuple : celle de Sr Françoise, converse venue de Troyes, et celle de Sr Ange de la Providence, entrée le 19 octobre précédent. L’abbé Lécot fait une description enthousiaste de la cérémonie dans la *Semaine Religieuse* du Diocèse. V. Lécot “Une prise d’habit chez les Carmélites de Compiègne”, in *La Foi Picarde, Semaine Religieuse des diocèses de Beauvais, Amiens et Soissons*, 27 avril 1867.

(96) Les sœurs y font la connaissance de la Sr Fébronie du Carmel de Lisieux, à qui plus tard sainte Thérèse de l’Enfant Jésus aura quelque mal à faire entendre sa petite voie de confiance et d’amour.

(97) Circulaire nécrologique de Mère Marie de Saint Joseph p. 4. De Paris, Mère Marie Thérèse ramène également Mère Agnès qui restera quinze jours afin de former la communauté pour l’office choral.

jeune novice, Sœur Marie de St-Joseph (Céline Wattecamps) que la communauté ne pense pas pouvoir garder. Pressentant les ressources de cette âme, Mère Marie-Thérèse propose de l'emmener à Compiègne. Elle ne fut pas trompée dans ses attentes : Sœur Marie de St-Joseph devait en effet exercer durant douze ans le priorat, être la cheville ouvrière de la béatification des seize Carmélites de Compiègne, avant de fonder le Carmel de Statte en Belgique<sup>(97)</sup>.

Les fondements spirituels et carmélitains étant ainsi posés, il devenait maintenant urgent d'envisager la construction du monastère. "L'insalubrité des vieux bâtiments en effet, dont les murs crevassés laissaient passer l'air et la pluie, l'humidité du chœur et des cellules, des autres lieux de réunion" risquaient de compromettre sérieusement les santés<sup>(98)</sup>. Mais bien sûr les ressources de la communauté étaient dérisoires.

C'est alors que la Providence suscita celle qui est considérée comme la Mère temporelle et fondatrice de Compiègne III : Madame Théophile Mignon. C'est semble-t-il seulement en octobre 1871 qu'elle fit la connaissance de Mère Marie-Thérèse. Dès lors ses libéralités ne vont cesser à l'égard de la petite communauté. Durant l'été 1872, elle vient visiter le monastère : "son cœur fut ému de l'état ruineux de nos bâtiments"<sup>(99)</sup>. Elle résolut aussitôt de construire une partie notable du monastère.

On se met donc à l'œuvre dès 1872, en commençant par les murs de clôture<sup>(100)</sup>. En 1873, on lance une première souscription qui va se poursuivre jusqu'en 1880. Le 2 mai 1874, bénédiction solennelle de la première pierre du monastère par Mgr Gignoux<sup>(101)</sup>. La communauté entrera dans la première aile le 25 juillet 1875. Dès le printemps suivant on reprit les travaux pour construire la deuxième aile et les trois quarts

---

(98) Circulaire nécrologique de Mère Marie Thérèse p. 15.

(99) "En rentrant le soir à son hôtel, elle disait : J'ai maintenant scrupule du confortable qui m'entoure après ce que j'ai vu à Compiègne". Circulaire nécrologique de Mme Théophile Mignon, par Mère Marie Thérèse pp. 2-3.

(100) Circulaire nécrologique de Mère Marie Thérèse p. 15.

(101) Cette première pierre fut retrouvée lors de la démolition du monastère en 1992 et la communauté est à nouveau en possession du document de fondation dont voici le texte :

J.M.J.T.

Cette pierre a été bénite et placée par Mgr J.A. Gignoux, Evêque de Beauvais, Noyon, Senlis ; en présence de M. M. Millière, Vicair Général, Supérieur du Monastère - Bourgeois, Archiprêtre Curé de St Jacques de Compiègne - du Clergé de cette ville - d'un grand nombre d'assistants - de la Rde Mère Marie Thérèse de l'Enfant Jésus, Prieure du Monastère - de M. l'Abbé Douillard et de M. Bion, architectes de Paris - de MM. L. Dubois, Fournier Leroux-Julien, Entrepreneurs principaux.

L'an de N.S. MDCCCLXXIV, le Samedi II<sup>ème</sup> jour du Mois de Marie (1874), XXVIII<sup>ème</sup> année du Pontificat de S.S. Pie IX.

de la troisième. Et l'on vécut ainsi encore pendant six à sept ans, dans des conditions encore bien inconfortables, la chapelle et le chœur étant toujours dans les vieux bâtiments.

En 1876, bien que le quorum de 9 sœurs capitulantes ne fût pas encore atteint, on procéda aux premières élections canoniques, présidées et confirmées par l'abbé Millière. Mère Marie-Thérèse fut élue et le conseil s'ouvrit pour la première fois à une professe de Compiègne, Sœur Marie-Thérèse de Saint-Augustin qui succédera à Mère Marie-Thérèse en 1879 et sera plus tard l'archiviste de la cause des Carmélites martyres. En 1882, Mère Marie-Thérèse reprit la charge<sup>(102)</sup> et l'inaugura par la célébration des fêtes du troisième centenaire de la mort de Sainte-Thérèse d'Avila<sup>(103)</sup>, halte joyeuse et salutaire qui permit à la communauté de se retremper à ses sources entre les deux grandes tranches de travaux.

En 1884, en effet, les supérieurs permirent d'ouvrir une deuxième souscription jusqu'en 1889 pour finir le monastère et commencer la chapelle et le chœur. La première pierre de la chapelle fut posée le 8 juillet 1885. Ce n'est qu'en 1888 qu'elle fut enfin terminée<sup>(104)</sup>. Encore convient-il de préciser que d'après les plans conservés le monastère ne fut jamais réellement achevé, faute de moyens<sup>(105)</sup> !

Mais ces travaux et tant de privations endurées au début de la fondation avaient profondément ébranlé la santé de Mère Marie-Thérèse. Prieure en 1885, percluse de rhumatismes mais toujours l'âme de la communauté, elle ne verra pas l'achèvement des travaux. Sa dernière grande joie fut la bénédiction du sanctuaire et de la première travée de la chapelle en septembre 1886, bientôt suivie d'une grande peine, celle de la mort de M. Millière. Mme Mignon l'avait précédé en février de la même année.

Le 26 janvier 1887, elle rendait à son tour son âme à Dieu à 61 ans, après d'atroces souffrances physiques, mais dans une paix, un abandon et une prière continuels<sup>(106)</sup>.

Les trois piliers de la fondation de Compiègne III se retrouvaient ainsi réunis dans la Patrie : ils allaient veiller au développement de

(102) Registre des actes capitulaires.

(103) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne p. 25.

(104) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne p. 25.

(105) Significatif est à cet égard le témoignage du P. Henri Chérot en 1904 : "Visite au carmel de Compiègne, lundi 11 juillet 1904. Reçu au parloir par la Rde Mère Prieure : Pauvre parloir, au rez-de-chaussée à gauche. Tous bâtiments disparates. Déjà il y a quelques jours (mardi, 5 juillet), j'avais visité la chapelle. Elle est en l'air : on y accède par un bizarre escalier en bois. Chaque chose a l'air d'avoir été commencée et pas achevée". Henri Chérot, Figures de Martyres, 2<sup>ème</sup> éd. par Eugène Griselle, Paris Beauchesne, 1907 ; p. 277 note 1.

(106) Circulaire nécrologique de Mère Marie Thérèse, pp. 22-24.

(107) Circulaire nécrologique de Mère Marie des Anges p. 15.

l'œuvre entreprise. Le grain avait été semé profond : le fruit allait être abondant.

Le 2 février 1887, M. l'abbé Blond, nommé Supérieur de la communauté, préside à de nouvelles élections. Mère Marie des Anges est élue prieure<sup>(107)</sup>. Il n'y avait pas eu de postulantes depuis 1883. Elle fait faire à la communauté une neuvaine au Cœur Immaculé de Marie et bientôt les entrées se multiplient : 15 entre 1888 et 1892, soit autant que depuis le début de la fondation ! Mère Marie des Anges, qui avait fait son noviciat à Troyes, aux côtés de Mère Marie-Thérèse, partageait son dynamisme et sa vigueur spirituelle, mais sans doute avec plus d'onction et de gaieté spontanée. Le noviciat, dont elle se charge elle-même de la formation, éclate de jeunesse, de vie et d'ardeur.

Elle est réélue en février 1890 et l'abbé Blond qui désirait depuis longtemps un Carmel dans la ville épiscopale de Beauvais communiqua son désir à la Prieure qui y répondit avec enthousiasme<sup>(108)</sup>. La famille Marminia, de Beauvais, contribua largement à l'achat de la maison située tout près de la ville à Notre Dame du Thil. Un premier groupe partit le 3 novembre 1892. Mère Marie des Anges emmenait avec elle huit sœurs<sup>(109)</sup>.

Le mois suivant Mère Marie des Anges revient à Compiègne pour les élections qui eurent lieu le 7 février 1893. Mère Marie de Saint-Joseph est élue à la charge de Prieure. Après l'élection l'abbé Blond nomma la prieure et les conseillères désignées pour la fondation de Beauvais : Mère Marie des Anges, prieure ; Sœur Marie Blanche, sous-prieure ; Sœur Joseph de Saint-Charles et Sœur Marie Madeleine conseillères. Mère Marie des Anges quitta donc définitivement Compiègne le 11 février avec Sœur Marie Blanche et Sœur Henriette de l'Enfant Jésus (Delahache, originaire de Beauvais)<sup>(110)</sup>. Deuxième

---

(108) *ibid.* pp. 19-20.

(109) Registre des actes capitulaires. Fondation du Carmel de Beauvais p. II. Circulaire nécrologique de Mère Marie des Anges p. 20. "On s'arrêta à la chapelle de l'Archiconfrérie pour y communier, on y chanta le *Salve Regina*, puis on descendit au couvent du Sacré Cœur où la Supérieure attendait Notre Mère et ses filles avec une cordiale amabilité. Une chapelle séparée, où le Saint Sacrement résidait tout exprès, et des appartements silencieux avaient été préparés pour recevoir les fondatrices. /.../ Enfin les bagages sont arrivés : aussitôt branle-bas au futur Carmel /.../ On organise les cellules, on vide les malles, on achève de préparer la chapelle, puis on retourne pour la dernière fois au Sacré Cœur pour le quitter le lendemain 9 novembre. Après la sainte Messe, on entonne le *Laudate Dominum*. M. le Supérieur bénit le monastère, pose la clôture, et voilà les heureuses prisonnières du Seigneur dans leur solitude chérie".

(110) Registre des actes capitulaires. Fondation du Carmel de Beauvais p. II.

(111) Circulaire nécrologique de Mère Marie des Anges p. 24.

(112) *ibid.* p. 28.

(113) *ibid.* p. 36.



arrachement.

Mais rien n'arrête son zèle ardent : on lui doit encore en 1902<sup>(111)</sup> la fondation d'Himmelau en Autriche où elle-même part en 1904 ; puis celle de Boussu en Belgique en 1907<sup>(112)</sup>, où elle mourut saintement en 1912<sup>(113)</sup>.

Durant ce temps, le Carmel de Compiègne poursuivait son chemin sous la houlette de Mère Marie de Saint-Joseph. Deux grands faits ont marqué ses douze années de priorat : le procès de béatification des seize Carmélites martyres de la Révolution et les préparatifs de la fondation de Statte (en Belgique).

Elle eut l'heureuse initiative de demander à Mgr Fuzet, alors évêque de Beauvais, de pouvoir célébrer avec éclat le centenaire de la mort des Carmélites martyres. Celui-ci "fit à cette demande le plus bienveillant accueil et autorisa un triduum solennel les 15, 16 et 17 juillet 1894, dans la chapelle du monastère". L'enthousiasme de la communauté était à son comble. La Prieure avait su l'exciter par son ardeur entraînante et le 9 juin 1894, Mère Marie de Saint-Joseph écrivait une lettre circulaire à tous les Carmels pour les inviter à apporter à ces fêtes au moins la collaboration de leurs prières. Le succès fut complet<sup>(114)</sup>.

Les fêtes du centenaire furent d'abord l'occasion de renouer un siècle après avec les héritières des Bénédictines anglaises de Cambrai qui avaient été emprisonnées auprès des seize Carmélites de Compiègne, au monastère de la Visitation Sainte-Marie<sup>(115)</sup>.

Mais les célébrations de 1894 eurent surtout pour effet de réveiller le souvenir des Martyres et de mettre en route, par l'enthousiasme qu'elles suscitèrent, le processus qui allait aboutir à leur béatification.

(114) Circulaire nécrologique de Mère Marie de Saint Joseph p. 7. "Les Carmels de France joignirent à leur concours spirituel l'envoi de bannières et d'oriflammes et les fêtes furent dignes des héroïnes qu'elles devaient exalter". A Lisieux, comme nous le rappelle Mgr Gaucher, Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus n'est pas la dernière à s'enthousiasmer pour la cause des Martyres.

(115) Les Bénédictines anglaises de Cambrai, emprisonnées auprès des seize Carmélites de Compiègne, au monastère de la Visitation Sainte Marie avaient recueilli par ordre de la municipalité les vêtements civils que les Carmélites avaient laissé tremper dans les cuves. Les considérant comme des reliques et attribuant au sacrifice des Carmélites d'avoir eu la vie sauve, elles les avaient emportés en Angleterre le 2 mai 1795 et s'étaient établies à l'Abbaye de Stanbrook (Worcester). Sur la demande du Carmel de Compiègne, elles acceptèrent fraternellement de se détacher d'une partie de leur trésor qui traversa à nouveau la Manche, précisément le 2 mai 1895 ! On leur doit le tout premier témoignage écrit sur les Carmélites de Compiègne dans le récit que fit l'une des leurs, Dame Ann Teresa Partington de l'emprisonnement de sa communauté et du séjour que les Carmélites firent à la Visitation de Compiègne du 22 juin au 12 juillet 1794. Archives de l'Abbaye de Stanbrook, en Angleterre. Copies certifiées au Carmel de Compiègne.

- Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne p. 28.

- Circulaire nécrologique de Mère Marie de St Joseph p. 7.

(116) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne pp. 30-31.

En effet, dès le 19 mars 1896, le cardinal Richard, archevêque de Paris, ouvrait le procès informatif et constituait le tribunal ecclésiastique en la fête de l'Annonciation. Le Vice-postulateur de la cause était l'éminent et ardent Mgr de Teil<sup>(116)</sup>, le même qui, quelques années plus tard, serait chargé de celle de la petite Thérèse de Lisieux !

Le procès administratif ne dura pas deux ans. Le pape Léon XIII signa le décret d'introduction de la cause le 16 décembre 1902. Le 24 juin 1905, Pie X décréta les Carmélites de Compiègne martyres de la foi.

Enfin par le décret *De Tuto*, la congrégation des rites, présidée par le pape, déclarait le 14 novembre 1905 que l'on pouvait procéder à la béatification qui eut lieu le 27 mai suivant<sup>(117)</sup>. Ainsi l'inlassable dévouement de Mère de Saint-Joseph était largement récompensé. C'était aussi pour le nouveau Carmel de Compiègne, au seuil du XX<sup>ème</sup> siècle une sorte de consécration, de reconnaissance officielle de sa filiation spirituelle par rapport à Mère Lidoine et à ses sœurs martyres, en même temps qu'une mission par rapport à cet héritage spirituel.

Dans le même temps les lois anticléricales du début du siècle ne laissaient pas d'inquiéter les communautés religieuses qui furent nombreuses à se préparer un refuge à l'étranger. Sr Marie Blanche, revenue de Beauvais, avait remplacé Mère Marie de Saint Joseph en février 1899 et dès 1901 procédait à l'achat d'une maison à Statte-Huy (Belgique), mais qui nécessitait des travaux importants. "Le délai fixé pour les expulsions étant expiré sans alerte, les choses traînèrent en longueur jusqu'en août 1902". Le temps passant, l'émigration devenait de plus en plus improbable. Par contre le clergé de Huy réclamait instamment un carmel. On s'orienta donc vers une véritable fondation. Le 25 août 1905, Mgr Douais, évêque de Beauvais, donne obédience à quatre sœurs qui quittèrent la France le 18 septembre, sous la conduite de Sr Louis de Gonzague. Celle-ci devait être élue prieure à Compiègne

(117) Chroniques manuscrites du Carmel de Compiègne pp. 31-34.

(118) Circulaire nécrologique de Mère Marie de Saint Joseph p. 9.

(119) *ibid.* p. 23

Le Carmel de Statte se transféra à Amay en 1919 puis à Corioule en 1924. Il se fonda avec celui de Ciney en 1952. Mais celui-ci dut fermer ses portes en 1967.

Pour compléter le tableau des fructifications du Carmel de Compiègne, il faut encore noter : Mère Marie de Jésus (d'Leindre) partie comme sous-prieure à Beauvais en 1898, suivit Mère Marie des Anges à Boussu. Prieure en 1921, elle part avec une partie de la communauté pour fonder le Carmel à Madagascar, à Betafo. Elle y meurt en 1926 et la communauté se transfère en 1927 à Tananarive.

Mère Anne de Jésus (Anne Messnier) Allemande, doit s'exiler en Espagne à cause de la guerre de 1914. Elle y fonde à Zarauz durant la guerre, puis revient en France et fonde à Saint-Sever dans les Landes, où elle meurt en 1964.

Mère Thérèse de Jésus participe à la fondation de Zarauz, revient à Compiègne, rejoint en 1832 le Carmel de Mangalore (Inde) ; puis fait partie du groupe fondateur de Shembaganur au Maduré (Inde) où elle meurt en 1958.

moins de 18 mois plus tard, et Mère Marie de Saint-Joseph, dégagée de ses responsabilités, put rejoindre Statte et prendre en main la houlette<sup>(118)</sup>. Elle retrouvait non sans bonheur son pays natal. Elle y mourut le 9 janvier 1937<sup>(119)</sup>.

\*

\* \*

A quoi peut-on attribuer le succès et la vitalité de cette fondation de Compiègne III ? Au terme de cette étude on peut dégager plusieurs atouts importants.

Tout d'abord la prudence et la détermination des instances ecclésiales. On est en présence d'un véritable appel d'Eglise qui fut suivi d'un accompagnement attentif et intelligent. Mère Marie-Thérèse était une femme d'une très grande stature humaine et spirituelle. Celles qui lui ont immédiatement succédé également. Elles se sont laissé façonner et guider par l'Esprit Saint. Elles ont su communiquer et entretenir dans la communauté une ferveur, un désintéressement dans le don de soi, une ardeur apostolique qui impressionnent. Comme l'avait bien pressenti l'abbé Auger, le fait que le groupe fondateur soit tout entier issu du même carmel a permis de poser les bases de la fondation dans un climat d'unité et de paix, faute de quoi rien de solide ne peut se construire. Faut-il ajouter que la pauvreté même des origines constituait une bonne garantie pour l'enracinement évangélique de la communauté ?

Toute l'histoire de Compiègne II se déroule entre deux révolutions. L'inquiétude, l'incertitude qui pesaient sur la société civile n'ont pas dû être sans répercussions sur un groupe lui-même fragile. Pour Compiègne III au contraire, malgré la guerre de 1870 et la chute du second Empire, la Commune et la montée de l'anticléricalisme, il semble que le climat compiégnois soit beaucoup plus serein. En tout cas les Carmélites bénéficient d'une sympathie très largement partagée.

Enfin le temps était sans doute venu de recueillir l'héritage des Carmélites de Compiègne. Les études historiques, les lectures de la Révolution se multiplient<sup>(120)</sup>. Même les luttes anticléricales contribuent à galvaniser les énergies dans l'Eglise en général. Dans ce contexte précisément l'exemple des Carmélites martyres de la Révolution a dû être un appel et une source de dynamisme spirituel puissant pour la communauté naissante, au milieu des fatigues, travaux et privations de toutes sortes qui accompagnent une fondation. A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, chacune pouvait se dire, à l'instar de la petite Thérèse de Lisieux, que l'heure du martyr allait peut-être sonner. Raison de plus pour fixer les yeux sur cette nuée de témoins qui les avaient précédées (cf. He. 12,1).

\*

---

(120) A titre d'exemple, l'étude du Président Sorel date de 1878.

\* \*

A l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, face à un monde en désarroi, en proie à la violence sous toutes ses formes, où les enjeux dépassent si radicalement les forces humaines, les Carmélites de Compiègne à Jonquières sont conscientes d'avoir à recueillir à nouveaux frais l'héritage de leurs Sœurs martyres, et à répercuter leur message. La pureté du témoignage qu'elles ont rendu à leur Seigneur, la qualité évangélique de leur vie fraternelle ne sont-elles pas un appel pour les chrétiens d'aujourd'hui à mettre humblement leurs pas derrière elles et à "aventurer leur vie pour le Christ" (sainte Thérèse d'Avila) ?

Une dernière interrogation : Mère Thérèse de Saint-Augustin a-t-elle pressenti la renaissance future de sa communauté ? S'en est-elle souciée ? Nous n'en savons rien. Ce qui est certain, c'est que l'holocauste (au sens traditionnel et biblique) porte sa joie et sa récompense en lui-même... il lui suffit de s'épuiser pour l'Aimé. Le jeu de l'Amour entre Dieu et l'homme ne s'accommode pas de marchandage : il se nourrit de gratuité. C'est ainsi qu'il porte ses fruits.

---

**ANNEXE n° 1 (note 27)**  
**Lettre circulaire du Comité de soutien aux Carmélites**

Compiègne, ce 15 mai 1835.

Monsieur

Nous avons l'honneur de nous adresser à vous pour vous proposer de participer au rétablissement des Carmélites dans notre ville. L'oeuvre que nous entreprenons n'est pas seulement une oeuvre de Religion, mais une oeuvre de patriotisme, car elle intéresse tous les habitants de Compiègne, qui ont vu, ou dont les pères ont vu avec indignation la mort sanglante des Carmélites. Nous ne pouvons malheureusement oublier que c'est de Compiègne qu'elles ont été envoyées au Tribunal révolutionnaire, et par conséquent à l'échafaud. Mais alors même toutes les opinions étaient d'accord pour condamner une aussi révoltante injustice.

D'anciennes Carmélites, puis *M. le Duc de Montmorency*, avaient déjà eu la pensée de ce rétablissement; mais ils avaient tenu à racheter les bâtiments de l'ancien monastère; n'ayant pu y réussir, cette entreprise fut abandonnée. Dieu voulait sans doute que cette grande réparation eût pour auteurs les habitants de notre ville. Plusieurs d'entre eux s'en occupaient, il y a quelques mois, et cherchaient un lieu qui pût convenir à cet établissement, lorsque la maison d'où ces saintes filles furent arrachées pour être conduites à la mort, se trouva précisément à louer. C'est là que nous proposons d'établir, du moins provisoirement, la nouvelle Communauté. Plusieurs personnes s'engagent à donner en une fois, ou en trois ans, des sommes qui couvriront les plus fortes dépenses; mais nous comptons sur votre concours pour suppléer à ce qui pourrait manquer encore.

**Suite annexe n° 1**

Il importe de remarquer que les Carmélites pouvoient elles-mêmes à l'entretien de leurs maisons, soit par leur fortune personnelle, soit par le travail des mains. La pitié et la reconnaissance fondent d'abord leurs monastères, et ne font ensuite que les seconder.

En outre, nous devons vous prévenir que nous ne voulons nuire en rien aux bonnes oeuvres auxquelles vous êtes dans l'usage de contribuer, telles que la souscription mensuelle pour les pauvres, les dons pour les Séminaires, les Ecoles, l'Ouvroir, etc. Aussi nous ne vous demandons qu'une partie du superflu dont, après cela, vous pourriez encore disposer.

Celles pour qui nous implorons votre charité, se sont faites pauvres pour J.C. C'est aussi une espèce d'aumône que nous sollicitons pour elles, et qui sera reçue par nous avec reconnaissance, quelque minime qu'elle puisse être. L'obole de la veuve aura toujours le mérite d'être donnée en réparation d'un grand crime.

Nous avons dû adresser directement aux anciens habitans de Compiègne, nous osons compter néanmoins sur la coopération des personnes nouvellement établies dans cette ville, et qui partagent les sentiments que nous venons d'exprimer.

Une dame qui n'est pas de Compiègne, a envoyé mille francs pour contribuer à ce nouvel établissement. *M<sup>me</sup> de Soyecourt*, Prieure des Carmélites à Paris, se charge de meubler d'abord la maison.

Nous proposons deux manières de contribuer à cette bonne oeuvre, comme *Fondateurs*, et comme *Bienfaiteurs*.

La première, en donnant individuellement ou par famille, en une fois, ou en 3 ans, la somme de trois cents francs, ou une somme supérieure.

La seconde, en donnant une somme de moindre valeur, en une fois, ou en 3 ans, ou bien encore, en participant à une souscription mensuelle.

**Suite annexe n° 1**

Au nom du comité formé pour le rétablissement des  
Carmélites de Compiègne,

DUCHEMIN, prêtre.

ALEX CHARMOLUE, propriétaire.

ERN. DE BREDÀ, ancien magistrat.

AUGER, chan. hon. de Beauvais, curé de S. Ant. de Comp.

Les signataires de la lettre se chargeront de recevoir les dons  
ou souscriptions. M. Charmolue est Trésorier de l'œuvre.

Sa majesté la Reine des Français,  
par une lettre de son secrétaire des commandemens  
en date du 16, mande *qu'elle contribuera*  
*volontiers à la bonne œuvre* et envoie une  
somme *pour aider au rétablissement du*  
*monastère Des Carmélites*. Son nom est en  
tête de la liste des Bienfaiteurs.

Annexe n° 2 (note 44)  
Testament de Sœur Mélanie du Saint-Sacrement  
(Amélie Euphrasie Lanne de Peuille - 1806-1838)



Etat des effets  
appartenant à M<sup>me</sup> Amélie Euphrasie Lanne  
demeurant à Compiègne, rue de la Poste-Saint,  
n° 51.

- Un bon de lit commun --- 5 fr.
  - Une pailasse --- 4
  - Deux Drapeaux de laine vieux --- 4
  - Deux courtines --- 25
  - Un meilleur de laine --- 3
  - Six chemises vieilles --- 9
  - Six mouchoirs --- 3
  - Une robe de laine vieille --- 8
  - Un jupon --- 2
  - Deux paires de bas --- 3
- 66 fr.

Je soussignée, Amélie Euphrasie Lanne  
reconnaisante pour soins qui ont été  
donnés par M<sup>me</sup> Jeanne Marie Julie Bourguin,  
& voulant de moins lui tenir compte  
des dépenses qu'elle a faites pour moi  
& qui dépassent l'estimation ci-dessus  
lui rends, cede & transporte, par ce  
présent, tout mes meubles & effets,  
regrettant que mon état ne me permette  
plus de le dédommager autrement. Compiègne  
le quinze Mai mil huit cent trente huit.  
Approuvée & écritee M<sup>me</sup> E. Lanne.

Compiègne le 15 Mai 1838  
M<sup>me</sup> Mélanie du Saint-Sacrement

M<sup>me</sup> Mélanie du Saint-Sacrement  
60  
16  
-9



**Annexe n°3 (notes 48 et 49)**  
**Minutes de deux lettres du Maire Pottier**  
**Conservées aux Archives municipales de Compiègne n°913 et n°36**

18 août 1836 - N°913

Monsieur le Sous-Préfet

J'ai l'honneur de vous adresser pour être soumise à M. le Préfet la délibération du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> de ce mois, qui émet un avis contraire à l'autorisation d'établir en cette ville une communauté de Carmélites, demandée par la lettre adressée le 2 décembre 1835 à M. Le Ministre des Cultes par Dme Joséphine, et que vous m'avez envoyée le 17 juin dernier.

Vous trouverez jointes à cette délibération les pièces suivantes :

1° La demande à M. le Ministre des Cultes.

2° Le procès verbal d'enquête dressé par moi en vertu de votre lettre précitée et en exécution de la loi du 24 mai 1825.

3° Une protestation contre l'Etablissement projeté - signée de 68 notables habitants.

4° Une protestation également contraire d'un habitant ancien Conseiller municipal et Membre du Tribunal de Commerce.

5° Une protestation en faveur, qui m'a été adressée par M. le Curé de St Antoine.

6° La lettre que j'écrivis le 3 juin 1835 à M. le Commissaire de police, lors des enquêtes qui furent faites dans la ville pour créer cette maison religieuse.

7° Celle que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 9 juin 1835, et dans laquelle, en vous informant du projet d'Etablissement dont j'étais averti, je vous demandais votre avis sur ce que je devais faire.

8° Celle que j'ai écrite aux membres fondateurs des Carmélites le 8 juin 1835, pour leur faire observer qu'avant de faire courir une souscription, ils auraient dû être munis de l'autorisation du gouvernement pour édifier cette Congrégation et pour leur faire connaître mon opinion sur son peu d'utilité pour les habitants.

9° Celle que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 29 avril 1836, pour vous signaler la violation des dispositions de la Loi relativement à l'ouverture au public d'une Chapelle non autorisée.

10° Celle du 16 juin dernier dans laquelle j'ai invité M. le Commissaire

de police à se transporter chez M. le Curé de St Antoine pour s'enquérir si l'Etablissement était autorisé.

et 11° Enfin, celle en date du 18 juin dernier par laquelle j'ai donné avis à M. le Curé de St Antoine de l'ouverture du Procès Verbal d'enquête.

Je vous prie de vouloir bien adresser ces pièces à M. le Préfet, afin de le mettre à même de donner son avis sur cette affaire en parfaite connaissance de cause. Veuillez agréer...

Signé Pottier, maire

13 décembre 1837 - N°36.

à M. le Procureur du Roi

Monsieur,

Au commencement de 1836, des dames désirant fonder à Compiègne une Communauté de Religieuses de l'Ordre des Carmélites, s'établirent dans un local de la rue de St Antoine et firent courir des Prospectus dans lesquels des secours étaient demandés aux personnes pieuses, pour aider à la fondation de cet Etablissement.

A cette époque, je signalai à M. le Sous-Préfet cette infraction aux prescriptions de la loi du 18 Germinal An 10 et du 24 mai 1825, et lui demandai ce que devait faire à cet égard l'Administration municipale.

M. le Sous-Préfet m'annonça par lettre du 17 juin que les dames Carmélites avaient adressé au ministre une demande tendant à être reconnues légalement et m'invita à faire procéder à une Enquête qui serait ensuite soumise au Conseil municipal, avec la demande, pour donner son avis.

La Majorité des habitants appelés par l'enquête à nous faire connaître leur opinion sur la fondation de cette Communauté se prononça contre son Etablissement, et le Conseil municipal, dans sa séance du 1<sup>er</sup> août 1836, déclara qu'il n'y avait pas lieu de l'autoriser.

M. le Sous-Préfet de Compiègne m'ayant annoncé par lettre du 20 septembre dernier que M. le Ministre des Cultes n'avait pu, attendu l'avis contraire du Comité de l'Intérieur du Conseil d'Etat proposer à la sanction royale la demande de reconnaissance légale formée par les Dames Carmélites de Compiègne, je leur ai donné connaissance de cette décision, en les invitant à me justifier de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 44 de la loi du 18 Germinal An dix, pour l'établissement d'une Chapelle publique. N'ayant pas reçu la justification de l'autorisation nécessaire, j'ai cru devoir, attendu l'avis contraire des habitants, du Conseil municipal et la décision de M. le Ministre, vous signaler cette Contravention à la Loi dont vous êtes chargé de surveiller et d'assurer l'exécution. Veuillez agréer etc...

L'adjoint, signé Viet

Annexe n° 4 (note 86)  
Lettre du Secrétariat de l'Impératrice  
en date du 20 avril 1870

Secrétariat,  
des Commandements  
de  
S. M. l'Impératrice

Paris, le 20. Avril 1870

Madame la Supérieure,

J'ai placé sous les yeux de V. Supériorité la  
requête que vous avez adressée à Sa Majesté en faveur  
de votre Commandement.

V. Supériorité avait eu plaisir, Madame, à  
donner un nouveau témoignage de son intérêt au  
Commandement du Carmel de Compiègne; mais, Sa Majesté  
desirant venir en aide aux nombreuses Œuvres de  
Charité et aux Paroisses pauvres de Picquie qui font  
appel à sa sollicitude, et qui sont pas en son  
pouvoir à ses bienfaits, n'a pu juger possible d'accueillir,  
quant à présent, votre demande, et elle en a daigné  
me charger, Madame, de vous en exprimer les regrets.

Je prie, Madame la Supérieure, agréer  
l'assurance de mon respect

Le Secrétaire des Commandements,

Thomas Stève

A Madame la Supérieure du Carmel de Compiègne.

**Annexe n°5**  
**Les Prieures du Carmel de Compiègne de 1866 à 1906**

1. Mère Marie-Thérèse de l'Enfant Jésus  
 Marie DAIGNEZ  
 Née à Troyes le 2 juin 1825  
 Entrée au carmel de Troyes le 14 octobre 1850  
 Prise d'habit le 24 février 1851  
 Profession le 29 février 1852  
 Fondatrice (septembre 1866) et première Prieure du Carmel de Compiègne  
 Prieure de septembre 1866 à octobre 1879 et d'octobre 1882 à sa mort en janvier 1887  
 Décédée au Carmel de Compiègne le 26 janvier 1887.
2. Mère Marie Thérèse de Saint-Augustin  
 Marie RICHNER  
 Née à Liège (Belgique) le 8 novembre 1840  
 Entrée au Carmel de Compiègne le 15 avril 1868  
 Prise d'habit le 8 juillet 1868  
 Profession le 10 juillet 1869  
 Prieure du monastère d'octobre 1879 à octobre 1882  
 Archiviste de la Communauté, elle fut le bras droit de Mère Marie de Saint Joseph dans la promotion de la cause des Carmélites de Compiègne  
 Décédée au Carmel de Compiègne le 15 novembre 1926.
3. Mère Marie des Anges  
 Olympe ANNER  
 Née à Troyes le 18 janvier 1831  
 Entrée au carmel de Troyes le 17 juin 1852  
 Prise d'habit le 16 novembre 1852  
 Profession le 8 décembre 1853  
 Fit partie du groupe fondateur du Carmel de Compiègne en 1866, comme sous-prieure  
 Fut rappelée à Troyes de 1868 (?) à 1871 pour y exercer la charge de maîtresse des novices  
 Elle succéda à Mère Marie-Thérèse après la mort de celle-ci, en février 1887. Réélue en 1890  
 Fonda le Carmel de Beauvais en 1892, celui de Himmelau en Autriche en 1904, puis celui de Boussu en Belgique en 1907  
 Décédée à Boussu en 1911.
4. Mère Marie de Saint Joseph  
 Céline WATTECAMPS  
 Née à Leuze (Belgique) le 23 août 1848  
 Entrée au Carmel de la rue d'Enfer à Paris

Prise d'habit rue d'Enfer le 1<sup>er</sup> mai 1872  
 Arrivée à Compiègne le 6 septembre 1872  
 Profession le 8 septembre 1873  
 Prieure de février 1893 à février 1899 et de février 1902 à février 1908  
 Travailla activement à la célébration du centenaire des Carmélites martyres  
 (17 juillet 1894) et à la cause de leur béatification (27 mai 1906)  
 Fonda en 1906 le Carmel de Statte-Huy, en Belgique, qui dut après la guerre  
 de 14-18, se transférer à Amay et à Corioule.  
 Décédée à Corioule le 9 janvier 1937.

5. Mère Marie-Blanche du Cœur de Jésus  
 Suzanne GUFFROY  
 Née à Noyon le 29 août 1867  
 Entrée le 31 juillet 1891  
 Prise d'habit le 10 décembre 1891  
 Profession le 6 janvier 1893  
 Fit partie du groupe fondateur de Beauvais en 1892 comme sous-  
 prieure  
 Prieure de février 1899 à février 1902  
 Missionnaire au Vietnam puis 7 ans prieure et maîtresse des novices  
 au carmel de Beauvais  
 Décédée le 23 avril 1922 au Carmel de Compiègne.

#### Tableau récapitulatif

1866-1879 Mère Marie-Thérèse de l'Enfant Jésus  
 1879-1882 Mère Marie Thérèse de Saint-Augustin  
 1882-1887 Mère Marie-Thérèse de l'Enfant Jésus  
 1887-1893 Mère Marie des Anges  
 1893-1899 Mère Marie de Saint-Joseph  
 1899-1902 Mère Marie-Blanche du Cœur de Jésus  
 1902-1908 Mère Marie de Saint-Joseph.

Archives du Carmel de Compiègne  
 Registre n°2  
 et registre des Actes capitulaires

## Annexe n°6

### Les premiers Supérieurs de la communauté de 1866 à 1906

1. M. l'Abbé BOURGEOIS  
 Archiprêtre de Saint-Jacques de Compiègne  
 Bienfaiteur et Promoteur de la restauration de notre Carmel  
de septembre 1866 à avril 1867
  
2. M. l'Abbé MILLIÈRE  
 Vicaire Général de Beauvais  
 (Bienfaiteur insigne)  
avril 1867  
mort le 22 novembre 1886
  
3. M. l'Abbé BLOND  
 Vicaire Général de Beauvais  
23 décembre 1886  
mort le 3 juin 1899
  
4. M. l'Abbé LAGNEAUX  
 Archiprêtre de Noyon  
Juillet 1899  
mai 1900
  
5. Sa Grandeur Mgr DOUAIS  
 Evêque de Beauvais  
 se constitua notre Supérieur en  
mai 1900  
mort le 28 février 1915

Extraits des Archives  
 du Carmel de Compiègne  
 Registre n°2

**Annexe n°7**  
**Les Confesseurs de la Communauté de 1866 à 1906**

1. M. l'Abbé BOUDEVILLE  
Curé de Saint-Germain de Compiègne  

1866  
jusqu'en 1875
  
2. M. l'Abbé PICARD  
Archiprêtre de Saint-Jacques de Compiègne  

1875  
jusqu'en juillet 1880
  
3. M. l'Abbé MOURET  
Aumônier des Dames de St Joseph  

1880  
jusqu'en octobre 1883
  
4. M. l'Abbé DESCATOIRE  
Aumônier de l'hospice  

1883  
jusqu'en avril 1893
  
5. M. l'Abbé de MAINDREVILLE<sup>(1)</sup>  
Curé de St Antoine  

1893  
jusqu'à sa mort, 19 octobre 1898
  
6. M. l'Abbé VATTIER  
Aumônier des dames de St-Joseph  

octobre 1898  
jusqu'à sa mort 8 septembre 1903
  
7. Le Rd Père GOSSIN  
Dominicain  

octobre 1903  
jusqu'en septembre 1904

8. M. l'Abbé THETARD  
Premier vicaire de St Jacques

octobre 1904  
jusqu'en octobre 1907  
Extrait des Archives  
du Carmel de Compiègne  
Registre n°2

---

(1) Il offrit aux Carmélites le grand Crucifix qui fut placé dans la cour intérieure du Carmel, rue Saint-Lazare. En 1992, celui-ci a été transporté à Jonquières, dans le jardin du Carmel.



## **Annexe n°8** **Les Aumoniers du Carmel 1866 à 1906**

La paroisse St Jacques voulut bien desservir la Chapelle du Carmel les quatre premiers mois de sa fondation

de septembre 1866  
à janvier 1867

1. M. l'Abbé FERET

janvier 1867  
mort le 29 juillet 1872

2. M. l'Abbé BONTENS

septembre 1872  
parti en mai 1876

3. M. l'Abbé CARON  
ancien curé de St-Firmin

juin 1876  
mort le 22 juillet 1883

4. M. l'Abbé DELIGNY<sup>(1)</sup>  
Ancien curé de St-Rémy

octobre 1883  
mort le 22 juillet 1887

5. Le Rd Père BRUNO (Bailly)  
Bénédictin du P. Muard

juillet 1887  
parti le 23 février 1898

6. M. l'Abbé BERTRAND  
ancien aumônier de marine

février 1898  
parti en mai 1901

De mai 1901 à février 1904, la paroisse St Jacques a desservi la Chapelle avec un zèle et un dévouement dont nous garderons toujours la plus

vive reconnaissance. Pendant plusieurs mois, chacune de ces années-là, deux précepteurs déchargèrent ces messieurs de St Jacques et nous rendirent le même service (M. l'Abbé VIANAISE et M. l'Abbé JOUAULT).

7. M. l'Abbé HOUDARD  
ancien aumônier de marine

février 1904  
il partit en janvier 1905

8. M. l'Abbé BARTHEAU (Précepteur)

de 1905  
jusqu'en mai 1910  
Extrait des Archives  
du Carmel de Compiègne  
registre N° 2.

Extrait des Archives du Carmel de Compiègne  
Registre n° 2

---

(1) L'Abbé Deligny avait été curé de Jonquières de 1834 à 1861. Artiste, il est l'auteur de la quasi totalité des vitraux de l'église St Nicolas de Jonquières.